

————— **Rapport de recherche** —————

Résultats d'une évaluation du Programme de
traitement intensif offert au Centre correctionnel
de Burnaby pour femmes

Ce rapport est également disponible en anglais. Veuillez vous adresser à la direction de la recherche, Service Correctionnel du Canada, 340 avenue Laurier ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9. Should additional copies be required they can be obtained from the Research Branch, Correctional Service of Canada, 340 Laurier Ave., West, Ottawa, Ontario, K1A 0P9.

2002 N° R-128

**Résultats d'une évaluation du Programme de traitement intensif
offert au Centre correctionnel de Burnaby pour femmes**

Joy Irving

Kelly Taylor

Kelley Blanchette

Direction de la recherche
Service correctionnel du Canada

Mai 2002

REMERCIEMENTS

La conception et l'exécution de la présente évaluation n'auraient pu se faire sans l'aide de nombreuses personnes auxquelles nous tenons à exprimer notre profonde gratitude. Merci beaucoup à Lisa Watson du Secteur des délinquantes, qui nous a fourni une documentation sur le Programme de traitement intensif pour que nous puissions élaborer le cadre de cette évaluation. Merci aussi à Sara Johnson qui nous a aidées dans l'analyse des données sur le programme.

Cette évaluation n'aurait pas été possible sans la collaboration et l'enthousiasme de nombreuses personnes au Centre correctionnel de Burnaby pour femmes. Nous remercions tout particulièrement Larry Saidman et Marian Helsby de leur temps, leur aide et leur apport, et notamment de nous avoir fourni le matériel didactique du programme et d'autres informations. Merci aussi à Nancy Wrenshall, Donna MacLean, John Pastorek et Michelle Hall de l'administration régionale (région du Pacifique) de leurs renseignements et de leurs lumières. Toute notre gratitude aux membres du personnel qui ont répondu de leur plein gré aux questionnaires de sondage utilisés dans le cadre de l'évaluation.

Enfin, nous remercions les participantes au PTI au Centre correctionnel de Burnaby pour femmes de leur collaboration; leur disposition à nous faire part de leurs opinions et de leurs expériences a constitué un élément essentiel de cette évaluation, et nous leur en sommes sincèrement reconnaissantes.

SOMMAIRE

Le présent rapport contient les résultats d'une évaluation du Programme de traitement intensif (PTI) qui est offert au Centre correctionnel de Burnaby pour femmes (CCBF). Le PTI, qui comporte un traitement complet centré sur les femmes, vise à inculquer aux détenues des habiletés qui les aideront à prendre conscience d'elles-mêmes, à se prendre en charge et à assumer la responsabilité de leur comportement afin de commencer à faire des choix sains.

Cette évaluation a incorporé des analyses quantitatives aussi bien que qualitatives dans un plan de recherche faisant appel à plusieurs méthodes. Au moment où cette évaluation a été réalisée, le PTI n'était offert qu'au CCBF et était relativement récent puisqu'il a été lancé en 1998. Les résultats ont montré que le personnel du CCBF était au courant du programme et de ses objectifs. De plus, il jugeait que le programme avait sa place à l'établissement et y remplissait une fonction particulière. Bien que le personnel connaisse le programme, l'évaluation a révélé qu'il serait utile de tenir plus régulièrement des séances d'information pour expliquer le contenu du programme en détail et faire le point.

Toutes les participantes interviewées ont affirmé que le PTI avait répondu plus ou moins à leurs attentes. Plus précisément, la plupart d'entre elles ont dit que le PTI les avait aidées à devenir plus sûres d'elles-mêmes, plus empathiques et plus patientes et leur avait enseigné à accorder plus d'importance à la conscience de soi et aux habiletés de la thérapie comportementale dialectique (TCD)¹. Certaines participantes ont toutefois émis des réserves, car elles se sont senties contraintes de participer pour des raisons étrangères au programme même. Malgré cela, la plupart ont qualifié l'expérience de positive.

D'après le sondage mené auprès de membres du personnel autres que les responsables du programme, le personnel estimait que le programme était relativement efficace, mesuré en fonction de la réalisation des objectifs visés. La plupart ont en effet observé un changement dans l'atmosphère au CCBF, qu'ils attribuaient au programme; cependant,

¹ Le SCC a adapté le modèle de thérapie comportementale dialectique de Linehan (1993) au milieu correctionnel.

certaines jugeaient ce changement positif, alors que d'autres le jugeaient négatif. La plupart des employés sondés ont aussi fait sur la structure et la mise en œuvre du programme des réserves semblables à celles qu'ont émises les participantes.

Les résultats de l'évaluation donnent à croire qu'il serait utile d'accroître les communications entre les animateurs du programme et les autres membres du personnel par la tenue plus fréquente de séances d'information structurées et détaillées. Pour ce qui est du PTI même, il est recommandé que les critères d'admission soient assouplis de manière à ouvrir le programme à un plus vaste éventail de détenues, et que la matière du programme soit élargie de manière à y ajouter d'autres sujets pertinents. Quant à la mise en œuvre du programme, il est conseillé d'atténuer l'intensité du contenu pour permettre aux participantes de prendre part à d'autres activités. Il est aussi recommandé qu'une stratégie structurée pour gérer diverses situations difficiles susceptibles de se présenter au sein du groupe soit élaborée et appliquée systématiquement. Enfin, il est recommandé que les instruments utilisés pour évaluer les participantes avant et après le programme soient administrés uniformément à tous les groupes, qu'ils soient dynamiques, qu'ils se rapportent aux objectifs du programme et qu'ils s'appliquent à la population des délinquantes.

Dans l'ensemble, les données indiquent que le PTI répond à bon nombre des besoins thérapeutiques des participantes. La plupart des participantes ont dit avoir tiré des bienfaits manifestes de leur participation au programme. Les membres du personnel du CCBF, de même que les participantes, portent en général un jugement favorable sur le PTI. Cependant, comme le programme est relativement neuf, sa mise en œuvre et son déroulement soulèvent des questions qu'il faudra examiner plus à fond et auxquelles il faudra apporter des solutions.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	iii
SOMMAIRE	iv
TABLE DES MATIÈRES	vi
LISTE DES TABLEAUX	viii
LISTE DES FIGURES	viii
INTRODUCTION	1
Description du programme	2
<i>Processus d'inscription et d'admission</i>	2
<i>Profil des participantes</i>	4
<i>Groupe préparatoire</i>	7
<i>Structure et description du Programme de traitement intensif</i>	8
Objet de la présente évaluation	9
MÉTHODOLOGIE	10
Cadre de l'évaluation	10
Instruments d'évaluation	10
<i>Inventaire NEO-PI-R (Revised NEO Personality Inventory)</i>	11
<i>Inventaire STAXI (State-Trait Anger Expression Inventory)</i>	11
<i>Inventaire Buss-Durkee (Buss-Durkee Hostility Inventory)</i>	12
<i>Inventaire multiphasique de personnalité du Minnesota (MMPI-2), sous-échelle Attitude face aux tests</i>	12
<i>Inventaire DPI (Depression Proneness Inventory)</i>	13
<i>Inventaire FNE (Fear of Negative Evaluation Inventory)</i>	13
<i>Inventaire SAD (Social Avoidance and Distress Inventory)</i>	13
<i>Sondage sur les habiletés sociales (Social Skills Survey)</i>	14
<i>Inventaire CPI (California Personality Inventory), sous-échelle Tolérance</i>	14
<i>Échelle de Paulhus (BIDR, Balanced Inventory of Desirable Responding)</i>	14
<i>Test sociométrique</i>	15
<i>Sondages auprès du personnel et des détenues</i>	15
<i>Entrevues avec le personnel et les détenues</i>	16
Procédé	16
Échantillon.....	17
RÉSULTATS	19
Inventaire STAXI	19
Inventaire Buss-Durkee	19
Inventaire multiphasique de personnalité du Minnesota	20
Inventaire DPI	21
Inventaire FNE	21
Inventaire SAD	22

Sondage sur les habiletés sociales.....	22
Inventaire CPI.....	23
Échelle de Paulhus.....	23
Test sociométrique.....	27
Sondage auprès des participantes.....	32
Sondage auprès du personnel.....	34
Entrevues auprès du personnel et des détenues.....	38
Sondage Sujets de questionnement.....	38
CONCLUSIONS.....	56
Limites de la présente étude.....	56
Recommandations visant l'amélioration du programme.....	56
Résumé des constatations.....	59
RÉFÉRENCES.....	63
ANNEXES.....	65

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.	Motifs pour lesquels les détenues ont refusé de participer au PTI, selon qu'elles s'y sont inscrites ou ont été invitées à s'y inscrire	6
Tableau 2.	Motifs d'abandon du PTI.....	7
Tableau 3.	Scores moyens aux variables de l'expression de la colère et du contrôle de la colère, au prétest et au post-test	19
Tableau 4.	Scores moyens aux variables de l'inventaire Buss-Durkee, au prétest et au post-test.....	20
Tableau 5.	Scores moyens aux variables de la sous-échelle Attitude face aux tests du MMPI-2, au prétest et au post-test.....	21
Tableau 6.	Scores moyens à l'inventaire DPI, au prétest et au post-test.....	21
Tableau 7.	Scores moyens à l'inventaire FNE, au prétest et au post-test.....	22
Tableau 8.	Scores moyens à l'inventaire SAD, au prétest et au post-test.....	22
Tableau 9.	Scores moyens au Social Skills Survey, au prétest et au post-test.....	23
Tableau 10.	Scores moyens à la sous-échelle Tolérance du CPI, au prétest et au post-test	23
Tableau 11.	Corrélation entre les résultats au BIDR et d'autres mesures administrées, au prétest et au post-test.....	25
Tableau 12.	Attentes des participantes à l'égard du PTI.....	32
Tableau 13.	Évaluation des composantes du PTI par les participantes, selon le groupe	46
Tableau 14.	Évaluation de l'intervention du personnel par les participantes, selon le groupe	47
Tableau 15.	Durée de la participation au programme de suivi et motifs du départ	51

LISTE DES FIGURES

Figure 1.	Participation des délinquantes au PTI (juillet 2001).....	5
Figure 2.	Sociogramme pré-programme : Participantes avant le PTI au CCBF.....	28
Figure 3.	Sociogramme post-programme : Participantes à la fin du PTI au CCBF.....	29

INTRODUCTION

Le Programme de traitement intensif (PTI) pour délinquantes a été créé en 1998 au Centre correctionnel de Burnaby pour femmes (CCBF), un établissement multisécuritaire où sont incarcérées des délinquantes sous responsabilité fédérale et provinciale et qui est situé à Burnaby, en Colombie-Britannique. Le programme repose sur les principes de l'apprentissage expérientiel et de la prise en charge de soi et s'attaque parallèlement à la délinquance et aux valeurs procriminelles des femmes (Saidman et Chato-Manchuk, 2000). Le PTI s'inscrit dans un cadre d'intervention holistique et centré sur les femmes, car il est destiné à amener les femmes à se prendre en main et à contrôler leur propre destinée en validant leurs émotions et en assumant la responsabilité de leur comportement, tout en appuyant sur le fait que leurs actions s'insèrent dans un contexte social (Saidman et Chato-Manchuk, 1998). Le PTI est un programme relativement récent; quatre groupes l'ont terminé jusqu'ici.

En 1993, un examen des services de santé mentale offerts au CCBF a été réalisé à partir d'un échantillon de 75 femmes qui y étaient incarcérées (Tien, G., Bond, L., Lamb, D., Gillstrom, B., Paris, F. et Worsfold, H., 1993). D'après les résultats, la population semblait afficher (autrefois et actuellement) un degré élevé de comportement problématique². Par exemple, l'étude a révélé que près des trois quarts des femmes de l'échantillon étaient atteintes d'un trouble de la personnalité, le quart ont dit qu'elles étaient déprimées, et 29 % ont déclaré qu'elles s'étaient livrées à des actes d'automutilation tels que de se taillader les chairs. Pour ce qui est de l'usage abusif d'alcool et d'autres drogues, 87 % ont dit qu'elles avaient eu un problème de toxicomanie à un moment donné dans leur vie, alors que 67 % ont dit qu'elles avaient actuellement un tel problème. De plus, près de 70 % ont déclaré qu'elles avaient été victimes de violence physique aux mains de leur partenaire dans leur relation de couple, alors que près de la moitié ont révélé avoir été victimes de violence sexuelle et, dans une moindre proportion, de violence physique dans leur enfance. Étant donné l'ampleur des besoins en soins de santé mentale de la population carcérale du CCBF, le Service correctionnel du Canada

² Il n'est pas clair si les sujets de l'étude du CCBF purgeaient une peine de ressort fédéral ou provincial.

(SCC) a demandé, en mai 1998, qu'un programme spécialisé soit offert à l'établissement. Bien que le cadre initial du PTI ait été largement inspiré du Programme de prévention de la violence pour délinquants violents de sexe masculin sous responsabilité fédérale, il a été modifié de manière à y inclure des éléments de la thérapie comportementale dialectique (TCD) et à adopter le concept de la prise en charge de soi et une approche centrée sur les femmes pour aider les délinquantes à combler leurs besoins particuliers. Le PTI n'est offert qu'au CCBF. Bien qu'il fasse appel à des méthodes cliniques comme la TCD (qui est devenue une approche clinique distincte auprès des délinquantes), le fait qu'il comporte plusieurs éléments de la thérapie centrée sur les femmes le rend unique en son genre.

Description du programme

Le PTI est un programme de traitement global d'une durée de vingt semaines, dispensé à des groupes composés d'un maximum de 12 délinquantes qui satisfont aux critères d'admission (décrits plus loin) et ont des antécédents d'agression ou de comportement autodestructeur. Le modèle clinique global se compose d'un Groupe préparatoire, du PTI même et d'un Programme de suivi auquel les délinquantes participent dans la communauté après leur libération. Le processus d'inscription et d'admission au PTI, le profil des participantes ainsi que la structure et les grands éléments du programme sont décrits ci-dessous afin de fournir au lecteur des renseignements essentiels sur le programme.

Processus d'inscription et d'admission au PTI

Les participantes sont généralement admises au PTI après y avoir été aiguillées par le coordonnateur de la gestion des peines. Les responsables de la gestion des peines tiennent compte des besoins individuels et particuliers de chaque délinquante ainsi que de ses traits de personnalité, et déterminent si le programme peut être utile à la femme en question. Les délinquantes peuvent demander elles-mêmes de suivre le programme, mais doivent aussi y être aiguillées par un membre du personnel. Parfois, des femmes y sont aiguillées par le juge qui prononce leur sentence. Dans d'autres cas, ce sont les animateurs du PTI qui conseillent aux délinquantes de songer à participer au programme.

Les candidates au programme sont généralement des délinquantes qui purgent une longue peine et qui, souvent, approchent de la fin de leur période d'incarcération, car la participation au programme est destinée à faciliter la réinsertion de ces femmes dans la société. Les délinquantes sous responsabilité provinciale sont admissibles au programme aussi bien que celles sous responsabilité fédérale, mais la préférence est accordée aux délinquantes sous responsabilité fédérale. La participation préalable au Programme d'apprentissage cognitif des compétences est encouragée, mais non obligatoire. Le Programme d'apprentissage cognitif des compétences, qui sert d'intervention « préparatoire » au PTI, incite les femmes à prendre conscience de leur comportement et à trouver des mécanismes d'adaptation efficaces pour faire face à leurs problèmes. Il est souhaitable qu'à défaut d'avoir terminé le Programme d'apprentissage cognitif des compétences, les candidates au programme aient consulté une psychologue ou une travailleuse sociale régulièrement. En résumé, on souhaite que les participantes possèdent déjà une certaine expérience de s'exprimer dans un contexte clinique ou en groupe et se rendent compte de la nécessité de changer leur comportement.

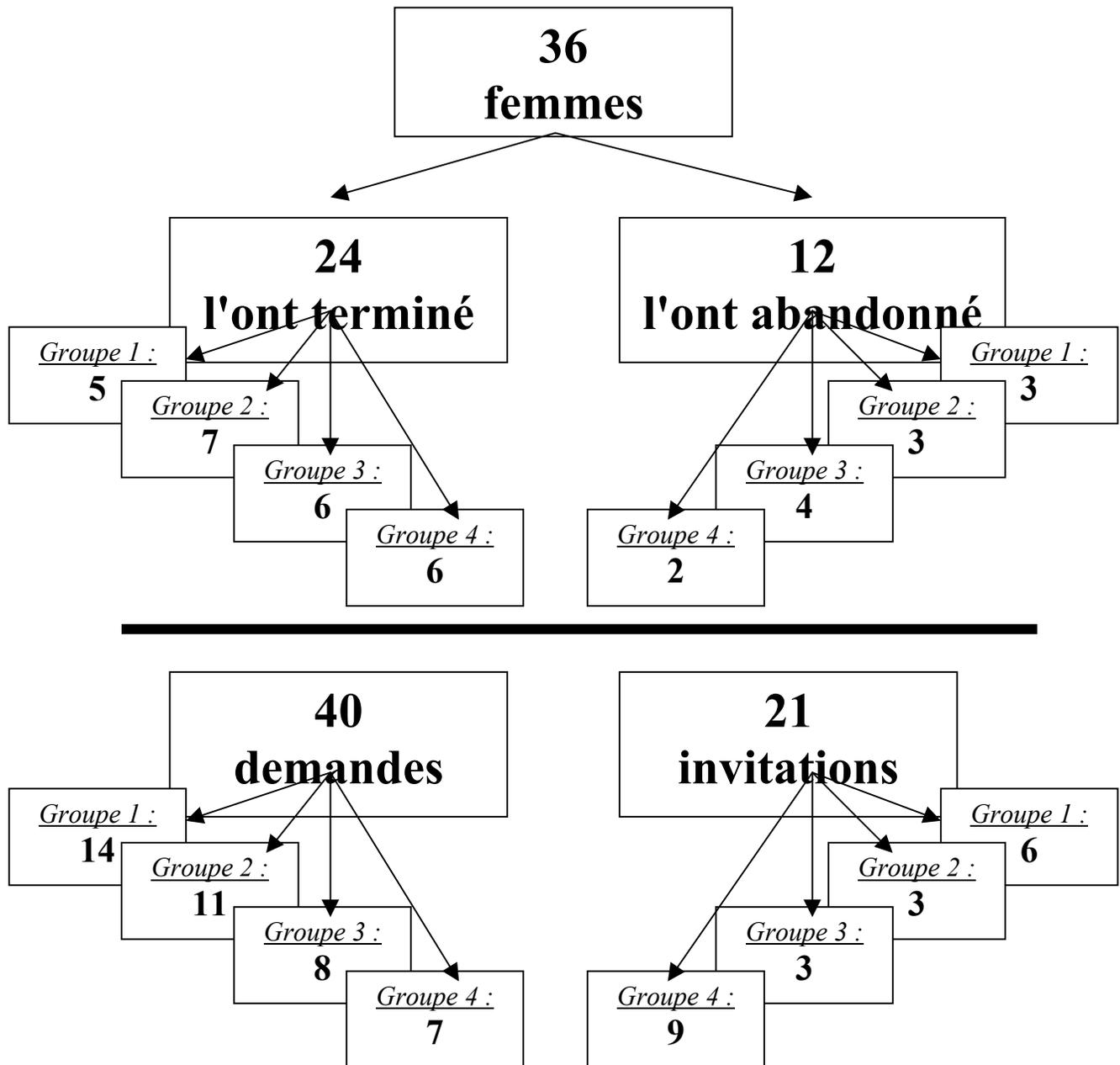
Les animateurs du programme se réunissent avec chaque participante potentielle, ainsi qu'avec le coordonnateur de la gestion de sa peine, pour déterminer si la délinquante satisfait aux critères d'admissibilité, mesurer son niveau de motivation, évaluer d'autres facteurs pertinents et répondre aux questions de la délinquante concernant sa participation au programme. Si la délinquante est jugée une bonne candidate au programme, elle est admise au « groupe préparatoire ». Comme le fait voir la figure 1 décrivant la participation des délinquantes au PTI, un nombre total de 36 femmes, réparties en quatre groupes, y ont participé; 24 l'ont terminé, alors que 12 l'ont abandonné en cours de route. Au total, 61 femmes ont demandé à participer au PTI ou y ont été invitées; 40 ont demandé à y participer de leur propre initiative, alors que 21 y ont été invitées par l'entremise de l'unité de gestion des peines, des animateurs du programme ou d'autres membres du personnel. La figure 1 présente chaque groupe de participantes et indique le nombre de femmes qui ont participé au programme à leur demande ou après avoir été invitées à s'y inscrire.

Profil des participantes

La participation au PTI est volontaire, et une délinquante doit satisfaire à des critères distincts avant d'y être admise. Les critères d'admission sont les suivants (Saidman et Chato-Manchuk, 1998) :

1. Admettre librement avoir commis une infraction violente, agressive ou antisociale.
2. Être disposée et motivée à participer à un programme de cinq mois.
3. Être disposée à se conformer aux recommandations cliniques (par exemple à accorder la première priorité à son traitement, à prendre les médicaments nécessaires, etc.).
4. Pas d'appel en instance de sa condamnation.
5. N'avoir aucune mise en liberté prévue au cours de la durée du programme, ni audition d'une demande de libération conditionnelle, ni expiration de mandat, ou dans l'affirmative, renoncer librement à son droit à l'audience de libération d'office pour que sa demande d'inscription au programme soit étudiée.
6. Être capable de comprendre et de participer à une thérapie de groupe.
7. Posséder une intelligence et une faculté intellectuelle moyennes ou supérieures à la moyenne et pouvoir lire et écrire à un niveau correspondant au moins à une sixième année.
8. Ne pas être psychotique, ne pas abuser de substances intoxicantes et ne pas avoir un comportement instable (peu susceptible de se montrer violente ou suicidaire) actuellement.
9. Être disposée à se soumettre aux procédures d'évaluation prévues.

Figure 1. Participation des délinquantes au PTI (juillet 2001)



Bien que les animateurs du programme aient évalué toutes les candidates et choisi 12 participantes par groupe, beaucoup d'autres femmes avaient présenté une demande d'inscription précédemment ou avaient été invitées à s'inscrire. Ces femmes ont décidé, pour divers motifs, de ne pas participer au programme. Leurs motifs sont indiqués au tableau 1 (chaque détenue peut avoir invoqué plus d'un motif).

Tableau 1. Motifs pour lesquels les détenues ont refusé de participer au PTI, selon qu'elles s'y sont inscrites ou ont été invitées à s'y inscrire

Motif invoqué	Nombre de détenues qui se sont inscrites au PTI et y ont été admises, mais ont refusé d'y participer	Nombre de détenues qui furent invitées à s'inscrire au PTI, mais n'y ont pas participé ou ont annulé
En détention provisoire	5	3
Va présenter une demande de libération conditionnelle	4	1
En a appelé de sa sentence	2	0
S'est évadée	1	0
Ne satisfait pas aux critères d'admissibilité	3	1
Ne veut pas changer	2	0
A besoin d'un programme moins intensif	1	0
A besoin de participer d'abord au Programme d'apprentissage cognitif des compétences	4	0
Pas prête à suivre un traitement	2	0
Peine trop courte	1	2
Transfèrement du CCBF	1	0
Antagonistes parmi les autres participantes	1	0
Se fera traiter après sa mise en liberté	2	2
Veut remettre son traitement à plus tard	2	2
Peu motivée	1	0
Comportement autodestructeur	0	1
Comportement agressif	1	0
Manque de responsabilité	1	0
Motifs non précisés	10	12

Comme le fait voir le tableau 1, lorsque des candidates décident de ne pas participer au PTI, c'est le plus souvent parce qu'elles sont en détention provisoire, vont présenter une demande de libération conditionnelle, ne satisfont pas aux critères d'admissibilité ou n'ont pas participé préalablement à un autre programme pertinent. De plus, tout au long du PTI, les délinquantes qui y participent sont libres de l'abandonner à n'importe quel moment. Comme le montre la figure 1, en moyenne, trois participantes de chaque groupe ont

abandonné le programme en cours de route. Les motifs qu'elles ont invoqués pour expliquer leur abandon du programme sont indiqués au tableau 2.

Tableau 2. Motifs d'abandon du PTI

Motif invoqué	Nombre de détenues qui ont abandonné le PTI pour ce motif (chaque détenue peut avoir invoqué plus d'un motif)
Ne voulait pas composer avec son passé	3
Raisons de santé	3
Antagonistes parmi les autres participantes	2
N'aimait pas la formule de la thérapie de groupe	2
A reçu des commentaires négatifs de la part du groupe	1
Répugne à « faire le récit de ses infractions »	1
Est moins motivée	1
Mise en liberté à la date de sa libération d'office	1
Renvoyée pour absentéisme	1
Motifs non précisés	2

Groupe préparatoire

Le groupe préparatoire, qui est un nouveau volet implanté récemment avec le quatrième groupe, se réunit en matinée pendant trois semaines. Il a pour but d'initier les participantes à certaines habiletés de base et d'établir des lignes directrices à suivre pour que les échanges au sein du groupe et la révélation de renseignements personnels se fassent de manière positive et correcte. Comme le PTI est un long programme intensif, il est utile que les participantes fassent l'expérience d'échanger avec les autres membres du groupe avant de s'engager à suivre le programme de 20 semaines. L'étape du groupe préparatoire comporte peu de révélation de soi et de divulgation de renseignements personnels. Les participantes sont appelées à faire des exercices comme tenir un journal et analyser leurs chaînes de comportement (où elles commencent à examiner leur comportement antérieur). En général, le groupe préparatoire sert à créer un environnement de groupe sécuritaire dans lequel la thérapie peut effectivement avoir lieu. À l'issue de l'étape du groupe préparatoire, chaque participante se réunit avec les

animateurs du programme pour établir si elle souhaite poursuivre l'intervention et passer au PTI.

Structure et description du PTI³

Autrefois, le PTI durait 19 semaines avec une pause d'une semaine d'étude individuelle après la dixième semaine. La structure du programme a été modifiée récemment. Aujourd'hui, le programme comporte trois sessions de six semaines chacune, avec une pause d'une semaine d'étude individuelle entre chaque session. Les six premières semaines du programme sont consacrées principalement à l'apprentissage et à la mise en pratique d'habiletés; les participantes sont initiées aux habiletés de la thérapie comportementale dialectique (TCD) et apprennent à utiliser ces habiletés pour faire face à leurs problèmes actuels. La grande place accordée à l'apprentissage d'habiletés au départ peut aider les femmes à composer avec les fortes émotions que beaucoup éprouvent au cours du programme. La deuxième session de six semaines est intense, car elle comporte des exercices comme le « récit de ses infractions » et l'« empathie à l'égard de la victime » ainsi que des séances de thérapie de groupe et des séances de thérapie plus personnalisée où les participantes peuvent s'attaquer à leurs problèmes particuliers. La troisième session de six semaines est consacrée principalement à intégrer les habiletés qu'ont apprises les participantes dans divers aspects de leur vie, y compris leurs relations, leur identité et le cycle de leur comportement criminel. Une fois par semaine, une activité de prise de conscience des liens entre l'esprit et le corps, animée par la ludothérapeute du CCBF, est organisée pour aider les participantes à assimiler ce qu'elles ont appris. Des séances de revue ont lieu une fois par mois; elles permettent aux participantes d'évaluer les progrès qu'elles ont faits et de s'entraider en se faisant des commentaires.

Tout au long du programme, les participantes sont appelées à rédiger leur autobiographie, à tenir un journal, à analyser leurs facteurs de risque individuels et leurs erreurs de raisonnement, à discerner leurs pensées et comportements nuisibles dans leurs « chaînes de comportement » et à prendre conscience de leurs potentialités en mesurant

³ Pour une description complète de la structure et des éléments du programme, le lecteur est prié de se reporter au document « An Evaluation Framework for the ITP for female offenders at CCBF » de Irving et Blanchette (2001).

régulièrement le chemin qu'elles ont fait vers leurs buts. On s'attend aussi à ce qu'elles participent activement aux exposés, discussions, jeux de rôles, exercices d'art thérapie et diverses autres activités qui facilitent le processus d'apprentissage et la collaboration au sein du groupe. Les composantes du programme sont conçues de manière à favoriser une prise de conscience de soi, à aider chaque participante à comprendre les expériences qu'elle a vécues, à l'amener à assumer la responsabilité de ses actes, à l'encourager à se confier à des personnes en qui elle a confiance, et à se rendre compte de son pouvoir de changer sa vie en se prenant en main.

Objet de la présente évaluation

Fait important, il est reconnu que le PTI est un programme en devenir qui est constamment adapté aux besoins des participantes et aux attentes des animateurs du programme. Comme le PTI constitue une nouvelle approche à l'intervention auprès des délinquantes, il est absolument essentiel que les buts et objectifs particuliers du programme soient examinés dans le contexte du traitement centré sur les femmes. Bien que la présente évaluation n'examine pas le programme de suivi à fond, les éléments du suivi qui sont essentiels à l'évaluation du PTI sont indiqués pour permettre au lecteur de mieux comprendre ce programme. L'évaluation de l'efficacité du PTI peut aider à déterminer s'il est opportun et s'il convient de l'offrir dans d'autres établissements pour délinquantes sous responsabilité fédérale.

La présente évaluation se compose de trois grandes parties : méthodologie, résultats, et conclusions. La section consacrée à la méthodologie décrit et analyse les instruments et procédés utilisés dans l'exécution de l'évaluation. La section des résultats présente les constatations faites à l'issue d'analyses de données qualitatives et quantitatives. Enfin, la conclusion récapitule les constatations de l'évaluation, décrit quelques-unes de ses limites, présente des recommandations visant à améliorer le PTI et traite de l'opportunité d'offrir le programme dans d'autres établissements pour délinquantes sous responsabilité fédérale selon les résultats de l'évaluation.

MÉTHODOLOGIE

Cadre d'évaluation

Le cadre d'évaluation (Irving et Blanchette, 2001) a été élaboré à partir de la littérature pertinente, de consultations avec des conseillers du Secteur des délinquantes et de la Direction de la recherche (administration centrale, Service correctionnel du Canada) et de discussions avec les animateurs du PTI au CCBF. Il comprend trois niveaux d'évaluation (élémentaire, modérée et exhaustive). La formule de l'évaluation exhaustive a été retenue parce qu'elle comportait l'analyse la plus approfondie et la plus complète du PTI. Elle explore les points de vue de tous les intéressés à l'établissement, y compris les animateurs du PTI, les participantes, les autres délinquantes, la directrice de l'établissement et les membres du personnel qui ne s'occupent pas directement du programme. Tout le monde à l'établissement a été incité à faire connaître ses opinions et expériences personnelles relativement au PTI. La formule de l'évaluation exhaustive comporte aussi une stratégie faisant appel à plusieurs méthodes dont les suivantes : examen de la documentation et de dossiers, sondages auprès du personnel et des participantes, entrevues personnelles auprès de membres du personnel et de délinquantes, mesures de la dynamique de groupe, questionnaires d'auto-évaluation, prétests et post-tests standardisés, et image qu'ont les délinquantes de leur environnement de programmes correctionnels.

Instruments d'évaluation

Les animateurs du PTI utilisent plusieurs instruments pour évaluer les progrès des participantes dans le cadre du programme. Les résultats des délinquantes à la plupart de ces mesures sont examinés, mais certaines mesures ont été exclues des analyses. Certains instruments ont été exclus parce qu'ils n'ont pas été administrés à tous les quatre groupes de participantes ou parce que leurs origines n'étaient pas claires. Le sujet est abordé plus à fond à la section « Sujets de questionnement » ainsi qu'à la section « Conclusion ». Les instruments qui ont été administrés à tous les groupes de participantes et utilisés comme il faut sont décrits brièvement ci-dessous.

Inventaire NEO-PI-R (Revised NEO Personality Inventory)

L'inventaire NEO-PI-R, ou *Revised NEO Personality Inventory* (Costa et McCrae, 1980), fournit des renseignements sur cinq dimensions de base de la personnalité : névrosisme, extraversion, ouverture, agréabilité, et conscience. Chaque facteur est décomposé en cinq ou six domaines, et une valeur variant entre « très faible » et « très élevé » lui est attribuée. Le test prend la forme d'un questionnaire de 240 items auxquels la délinquante répond sur une échelle à cinq points allant de « pas du tout d'accord » à « totalement d'accord ». L'inventaire NEO PI-R a été administré aux participantes au PTI comme prétest seulement; il a tracé un profil de la personnalité de chacune au moment où elle entreprenait le programme. Cela a aidé à repérer les préoccupations et besoins qu'elle peut avoir éprouvés au début du programme.

Inventaire STAXI (State-Trait Anger Expression Inventory)

L'inventaire d'expression de la colère Trait-État STAXI ou *State-Trait Anger Expression Inventory* (Spielberger, C.D., Jacobs, G., Russell, S. et Crane, R.S., 1983) évalue les composantes de la colère et de la personnalité anormale et permet de mesurer à la fois l'expérience et l'expression de la colère. L'échelle colère État mesure l'intensité de la colère à un moment donné en tant qu'état émotionnel; c'est par définition un état passager dont l'intensité varie. L'échelle colère Trait mesure la propension générale du sujet à percevoir des situations comme des provocations de sa colère et à y réagir en manifestant sa colère. L'échelle colère Trait se compose de deux sous-échelles : tempérament colérique (*Trait Anger/Temperament*) et réaction colérique (*Trait Anger/ Reaction*). La sous-échelle du tempérament colérique mesure la propension à exprimer de la colère sans provocation, alors que la sous-échelle de la réaction colérique mesure l'expression de la colère chez le sujet lorsqu'il est provoqué. Cet inventaire comporte aussi deux échelles d'expression de la colère et deux échelles de contrôle de la colère, qui mesurent des traits indépendants liés à la colère : l'expression de la colère dirigée contre d'autres personnes ou des objets dans son milieu (*Anger Expression/Out*), propension à étouffer ses sentiments de colère (*Anger Expression/In*), contrôle de ses sentiments de colère en se retenant d'exprimer sa colère contre d'autres personnes ou des objets dans son milieu

(*Anger Control/Out*), et contrôle des sentiments de colère étouffés en se calmant (*Anger Control/In*). Cet inventaire se compose au total de 44 items correspondant à des descriptions possibles de la façon dont les sujets éprouvent et expriment de la colère. Pour y répondre, le sujet utilise une échelle à quatre points allant de « pas du tout » à « beaucoup ». Dans le cadre du PTI, cet inventaire a été administré aux participantes deux fois, soit comme prétest et comme post-test. Les résultats au prétest et au post-test fournissent un indice de l'intensité des sentiments de colère de chaque participante ainsi que de la fréquence avec laquelle elle éprouve et contrôle sa colère selon que sa colère est étouffée ou dirigée vers soi-même ou selon qu'elle est dirigée vers d'autres personnes ou des objets.

Inventaire Buss-Durkee (Buss-Durkee Hostility Inventory)

L'inventaire d'hostilité Buss-Durkee, ou *Buss-Durkee Hostility Inventory* (Buss et Durkee, 1957), mesure l'hostilité du répondant et l'expression verbale de sa colère, y compris l'agression indirecte, l'irritabilité, le négativisme, le ressentiment et la suspicion. En répondant « oui » ou « non » aux 66 items de l'inventaire, le répondant fournit à son sujet des renseignements sur divers comportements rattachés à l'hostilité. Dans le cadre du PTI, cet inventaire a été administré aux participantes deux fois, soit comme prétest et comme post-test; les résultats permettent d'identifier différents types de personnes violentes.

Inventaire multiphasique de personnalité du Minnesota (MMPI-2), sous-échelle Attitude face aux tests

Bien que le MMPI-2 n'ait pas été administré au complet aux participantes au PTI, la sous-échelle de l'attitude face aux tests a été administrée aux quatre groupes (Dahlstrom, Welsh et Dahlstrom, 1975). Cette sous-échelle vise à répondre aux trois questions suivantes : « La personne a-t-elle prêté attention et répondu sérieusement? », « Est-ce que ses réponses sont honnêtes ou sont-elles biaisées? » et « Quelles sont les sources de tout parti pris dans l'approche de la personne, y compris les effets très puissants et largement sous-estimés de sa situation socio-économique? ». Elle se compose de deux sous-échelles, soit réactivité personnelle et stress perçu, qui aident à évaluer le niveau de

compréhension du sujet et sa capacité de prêter attention, et à discerner les schèmes de réponses non spécifiques. La sous-échelle de l'attitude face aux tests a été administrée aux délinquantes avant et après leur participation au PTI.

Inventaire DPI (Depression Proneness Inventory)

Le *Depression Proneness Inventory*, ou inventaire de la propension à la dépression, mesure le manque d'estime de soi et le négativisme du sujet ainsi que d'autres variables rattachées à la dépression (Zemore et Bretell, 1983). Il comporte 13 items au total auxquels les sujets répondent en se classant sur une échelle allant de 1 à 9. Le score du sujet à l'inventaire est élevé si ses réponses aux divers items révèlent une forte propension aux variables rattachées à la dépression. Cet inventaire a été administré aux délinquantes avant et après leur participation au PTI.

Inventaire FNE (Fear of Negative Evaluation Inventory)

Le *Fear of Negative Evaluation Inventory*, ou inventaire de la peur d'être jugé défavorablement, mesure la tendance du sujet à prévoir et à craindre les réactions négatives des autres dans des situations sociales (Watson et Friend, 1969). Un score élevé à cet inventaire laisse supposer que le sujet craint beaucoup les réactions négatives des autres à son endroit. Il a été administré aux délinquantes avant et après leur participation au PTI. Étant donné la nature de cet inventaire, les réponses des participantes devraient présenter une corrélation étroite avec leurs résultats au BIDR (voir le tableau 11, page 28).

Inventaire SAD (Social Avoidance and Distress Inventory)

Le *Social Avoidance and Distress Inventory*, ou inventaire de l'évitement des situations sociales et de la détresse éprouvée dans de telles situations, mesure la détresse perçue du sujet dans des situations sociales (Watson et Friend, 1969). Plus le score à l'inventaire est élevé, plus le sujet évite les autres et plus il éprouve de détresse dans des situations sociales. Cet inventaire a été administré aux délinquantes avant et après leur participation au PTI.

Sondage sur les habiletés sociales (Social Skills Survey)

Le *Social Skills Survey*, ou sondage sur les habiletés sociales, est un inventaire de la confiance en soi. Les sujets sont priés de se classer en fonction de leur confiance en leur capacité d'exécuter certaines tâches sociales et de leur réussite dans ces tâches (Spraikin, Gershaw et Goldstein, 1976). Un score peu élevé à cet inventaire signifie que le sujet manque d'habiletés sociales à ses yeux. Cet instrument a été administré aux délinquantes avant et après leur participation au PTI.

Inventaire CPI (California Personality Inventory), sous-échelle Tolérance

L'inventaire de la personnalité CPI, ou *California Personality Inventory*, porte principalement sur les éléments dynamiques de la personnalité (Gough, 1957). Seule l'échelle Tolérance de cet inventaire est utilisée pour évaluer les délinquantes dans le cadre du PTI. Comme un score peu élevé à cette échelle correspond à un faible niveau de tolérance, un score plus élevé au post-test qu'au prétest indique que la tolérance générale de la participante envers les autres et envers son milieu a augmenté. Cette sous-échelle a été administrée aux délinquantes avant et après leur participation au PTI.

Échelle de Paulhus (BIDR, Balanced Inventory of Desirable Responding)

Certains instruments se prêtent plus que d'autres à des réponses socialement souhaitables. Par sa corrélation avec d'autres prétests et post-tests, le BIDR donne une indication de la mesure dans laquelle le sujet a donné à ses réponses une certaine orientation pour les rendre plus acceptables socialement, ainsi que de la transparence des autres mesures. Le BIDR (Paulhus, 1984) révèle à quel point le sujet se rend compte de son comportement et le comprend et à quel point il assume la responsabilité de ses actes. Il repose sur la thèse voulant que les personnes portées à s'illusionner sur elles-mêmes aient tendance à nier qu'elles ont des pensées et des émotions psychologiquement menaçantes. Il comporte deux sous-échelles : la « maîtrise des impressions » et l'« auto-duperie ». La sous-échelle de la maîtrise des impressions mesure la volonté délibérée d'impressionner ou de tromper d'autres personnes en donnant une image excessivement favorable de soi-même et vise la forme grossière de dissimulation appelée feindre ou mentir (Paulhus, 1998, page 9). La

sous-échelle de l'auto-duperie mesure la tendance à donner innocemment une image excessivement favorable de soi-même et représente un préjugé favorable inconscient qui se rapproche beaucoup du narcissisme (Paulhus, 1998, page 9). Chacune des sous-échelles comporte 20 items, soit 40 items au total. Le répondant indique dans quelle mesure il est d'accord ou non sur chacun des items en se reportant à une échelle de type Likert à sept points allant de « absolument exact » à « inexact ». Un score élevé veut dire que le sujet a tendance à se leurrer ou à donner une image favorable de lui-même, alors qu'un score peu élevé indique des réponses plus honnêtes et plus directes. Le BIDR a été administré aux délinquantes avant et après leur participation au PTI et leurs résultats ont été corrélés avec leurs résultats aux autres prétests et post-tests pour évaluer le programme.

Test sociométrique

Les tests sociométriques (Northway et Weld, 1957) fournissent des renseignements précis sur les relations interpersonnelles individuelles et collectives. Il fallait dans le cadre de cette évaluation examiner vers qui se tournent les participantes au PTI pour obtenir un soutien social. Plus précisément, les participantes furent priées de répondre à la question « Avec qui passez-vous vos moments libres? » en indiquant leurs premier, deuxième et troisième choix. Les résultats sont présentés sous la forme d'un sociogramme (voir la section Résultats). Le sociogramme montre la popularité de certaines personnes ou certains groupes (par exemple, des participantes au PTI), la structure du groupe, la présence de « cliques » au sein du groupe, ainsi que les rapports entre les participantes au PTI, les autres délinquantes et les membres du personnel. Le test sociométrique a été administré comme prétest et post-test aux participantes du quatrième groupe seulement afin de cerner tout changement qui serait intervenu dans la structure du groupe à cause du PTI.

Sondages auprès du personnel et des détenues

Des sondages ont été menés auprès des participantes pour fournir aux chercheuses des renseignements sur les opinions et les expériences vécues des personnes prenant part directement au PTI. Des membres du personnel qui étaient directement chargés du

programme et en connaissaient le contenu (les animateurs du programme et la directrice de l'établissement) ont aussi été sondés, alors que des questionnaires ont été distribués au hasard à des membres du personnel qui s'occupaient indirectement du programme. Les questionnaires utilisés comportaient des questions ouvertes et fermées, à réponse courte et avec échelle d'évaluation pour les animateurs du programme et la directrice de l'établissement (voir l'annexe A), pour les autres membres du personnel (voir l'annexe B) et pour les participantes au PTI (voir l'annexe C).

Entrevues avec le personnel et les détenues

Les entrevues menées auprès du personnel et des délinquantes constituent la principale source des données recueillies dans le cadre de la présente évaluation. Les lignes directrices pour la conduite de ces entrevues sont contenues dans le cadre d'évaluation du PTI (Irving et Blanchette, 2001). Les entrevues étaient semi-structurées pour permettre aux répondants et répondantes de s'exprimer librement sur le PTI — leurs opinions, expériences et idées — en toute confiance (voir l'annexe D pour le texte de l'entrevue auprès du personnel et l'annexe E pour l'entrevue auprès des participantes). Le questionnaire de l'entrevue auprès des animateurs du programme et de la directrice du CCBF a été transmis par courrier électronique, de même que le questionnaire de l'entrevue auprès de l'animatrice du programme de suivi.

Procédé

Les données de base de la présente évaluation ont été recueillies avec la collaboration des animateurs du PTI au CCBF. La plupart des mesures utilisées dans l'évaluation (voir la section Méthodologie) sont celles qu'utilisent actuellement les animateurs du PTI pour évaluer les progrès des participantes dans le cadre du programme. Ces mesures ont donc été fournies et distribuées par les animateurs du programme. Les chercheuses ont obtenu les résultats aux prétests et aux post-tests des quatre groupes de participantes en se rendant personnellement au CCBF ainsi que par la poste. Les entrevues avec les animateurs du programme et la directrice de l'établissement ont eu lieu en décembre 2000. Des questionnaires ont été distribués à certains membres du personnel du CCBF ($n = 50$), soit personnellement ou en les déposant au hasard dans leurs boîtes aux lettres,

par une chercheuse en février 2001. Chaque questionnaire était accompagné d'une enveloppe-réponse affranchie, préadressée aux chercheuses à la Direction de la recherche, SCC, Ottawa. Des copies ($n = 7$) du test sociométrique propre à cette évaluation furent expédiées aux animateurs du programme en mars 2001 pour qu'ils administrent le test aux participantes du quatrième groupe au début du programme.

À la fin du programme, les animateurs ont de nouveau fourni toutes les mesures, sauf le test sociométrique, et les ont administrées aux participantes de ce quatrième groupe. Une chercheuse s'est rendue au CCBF en juillet 2001 pour interviewer les participantes et pour distribuer les questionnaires du sondage ainsi que les copies du test sociométrique ($n = 6$; une participante ayant abandonné le programme depuis le prétest). Toutes les détenues ont signé un formulaire de consentement éclairé avant de se soumettre à l'entrevue semi-structurée. Les entrevues avec les animateurs du programme et la directrice de l'établissement furent alors mises à jour, et une entrevue a été menée par courrier électronique avec l'animatrice du programme de suivi dans la collectivité.

Échantillon

La présente évaluation analyse les résultats des quatre groupes de délinquantes qui, en juillet 2001, avaient terminé le PTI au CCBF. Les constatations présentées à la section Résultats et portant sur les mesures standardisées correspondent aux résultats de toutes les délinquantes qui ont terminé le PTI. Les participantes qui ont abandonné le programme en cours de route sont exclues des données sur les prétests et post-tests.

Au total, 24 délinquantes ont terminé le PTI, soit cinq du premier groupe, sept du deuxième groupe, six du troisième groupe et six du quatrième groupe. L'âge moyen des participantes était de 32 ans (leur âge variant entre 21 et 50 ans) et la durée moyenne de leur peine était de 5,8 ans (leur peine variant entre 11 mois et 14 ans). Bien que seules les participantes ayant terminé le programme soient incluses dans la population de référence du présent rapport, il est important de noter qu'en moyenne, trois participantes de chaque groupe ont abandonné le programme pour divers motifs. Plus précisément, trois participantes des premier et deuxième groupes ont abandonné le programme, quatre du troisième groupe et deux du quatrième groupe. Le lecteur est prié de se reporter au *Profil*

des participantes (page 4) de l'introduction du présent rapport pour plus de précisions sur les motifs d'abandon du programme.

Les progrès des quatre groupes de participantes au PTI ont été évalués au moyen des mesures standardisées, alors que les sondages et entrevues ont été menées uniquement auprès des participantes du quatrième groupe. Au total, cinq des six délinquantes ayant terminé le programme (83 %) ont accepté de remplir le questionnaire de sondage et de se soumettre à une entrevue avec une chercheuse. Les protocoles d'entrevue semi-structurée avec les délinquantes ont servi de lignes directrices pour la conduite des entrevues. Le groupe comptait huit participantes au départ, mais comme une a abandonné dès le début, sept ont passé le test sociométrique en prétest. Cinq participantes se sont soumises au test sociométrique en post-test (une participante n'a pas fourni de renseignements et une autre a abandonné le programme juste avant l'administration du test).

Des entrevues ont été menées auprès des animateurs du PTI (2) et de la directrice du CCBF. Des questionnaires de sondage (50) ont été distribués à des membres du personnel choisis au hasard. Seuls cinq membres du personnel (10 %) ont répondu au questionnaire et l'ont renvoyé aux chercheuses.

RÉSULTATS

Inventaire STAXI (State-Trait Anger Expression Inventory)

Les résultats des participantes à cette mesure révèlent une différence significative entre leurs scores aux prétests et ceux aux post-tests sur deux variables. Plus précisément, le niveau moyen de colère Trait des participantes est passé de 17,5 avant le programme à 15,7 à la fin du programme. Leurs scores variaient entre 10 et 30 au prétest et entre 11 et 22 au post-test. Leur niveau d'expression de la colère dirigée contre d'autres personnes ou des objets a également diminué, passant de 16,0 au prétest à 14,0 au post-test. Les scores à l'échelle d'expression de la colère/extérieur (« Anger/Out ») variaient entre 8 et 27 au prétest et entre 9 et 21 au post-test. Il est toutefois à noter que cette mesure semble très perméable à la propension du sujet à donner des réponses socialement souhaitables, en particulier au post-test, et qu'en conséquence, les résultats devraient être interprétés avec discernement (voir le tableau 11, page 28).

Tableau 3. Scores moyens aux variables de l'expression de la colère et du contrôle de la colère, au prétest et au post-test

Variable	Prétest (ET), N = 23	Post-test (ET), N = 23	
Colère État	11,7 (4,5)	11,8	(2,7)
Colère Trait	17,5 (4,9)	15,7	(3,0)*
Colère Trait/Tempérament colérique	6,6 (2,2)	5,6	(1,5)
Colère Trait/Réaction colérique	8,7 (2,7)	7,2	(1,5)
Expression de la colère/Extérieur	16,0 (4,1)	14,0	(3,1)***
Expression de la colère/Intérieur	14,9 (3,5)	15,1	(2,9)
Contrôle de la colère/Extérieur	22,3 (5,2)	25,2	(3,7)
Contrôle de la colère /Intérieur	25,3 (9,2)	19,9	(6,7)

*p<0,05, ***p<0,001

Inventaire Buss-Durkee (Buss-Durkee Hostility Inventory)

D'après les résultats, les variables Négativisme et Suspicion affichent une différence significative entre les scores des participantes aux prétests et aux post-tests. Le « négativisme » se rapporte au comportement oppositionnel qui est habituellement dirigé

contre des personnes en autorité (Buss et Durkee, 1957). Il est passé de 3,5 avant le programme à 2,0 à la fin du programme, les réponses variant entre 0 et 6 au prétest aussi bien qu'au post-test. La « suspicion », qui désigne la projection de son hostilité sur d'autres personnes, va de la méfiance d'autres personnes jusqu'à la croyance que d'autres sont malveillants à son endroit ou comptent lui faire du mal (Buss et Durkee, 1957). Le score moyen à cette variable a diminué lui aussi, passant de 4,8 avant le programme à 4,0 à la fin du programme; les réponses variaient entre 1 et 10 au prétest et entre 0 à 9 au post-test. Bien que les scores à d'autres variables de l'« hostilité » aient changé dans la direction voulue entre le prétest et le post-test, aucune de ces différences n'était statistiquement significative.

Tableau 4. Scores moyens aux variables de l'inventaire Buss-Durkee, au prétest et au post-test

Variable	Prétest (ET), N = 24	Post-test (ET), N = 24
Agression	3,1 (2,4)	1,6 (2,1)
Hostilité indirecte	5,1 (2,2)	4,8 (2,4)
Irritabilité	5,0 (2,7)	3,5 (2,2)
Négativisme	3,5 (1,9)	2,0 (1,7)**
Ressentiment	3,9 (2,2)	2,5 (1,9)
Suspicion	4,8 (3,0)	4,0 (2,7)*
Hostilité verbale	6,4 (2,6)	6,0 (1,9)
Hostilité générale	32,3 (12,4)	24,3 (11,8)
Culpabilité	5,2 (1,8)	5,0 (2,7)

*p<0,05 **p<0,01

Inventaire multiphasique de personnalité du Minnesota (MMPI-2), sous-échelle Attitude face aux tests

Les résultats des participantes à la sous-échelle Attitude face aux tests du MMPI-2 font voir une différence significative entre leurs scores aux prétests et leurs scores aux post-tests. Leur niveau de « stress perçu » est passé de 25,2 avant le programme à 21,5 à la fin du programme. Leurs réponses aux items de cette variable ont varié entre 13 et 40 au prétest et entre 15 et 31 au post-test. Aucune différence significative n'a été relevée entre leurs scores au prétest et ceux au post-test à la sous-échelle de la réactivité

personnelle. Toutefois, les deux sous-échelles étaient très perméables à la propension du sujet à donner des réponses socialement souhaitables (voir le tableau 11, page 28).

Tableau 5. Scores moyens aux variables de la sous-échelle Attitude face aux tests du MMPI-2, au prétest et au post-test

Variable	Prétest (ET), N = 24	Post-test (ET), N = 24
Réactivité personnelle	17,3 (6,1)	18,5 (6,4)
Stress perçu	25,2 (6,3)	21,5 (4,7)**

**p<0,01

Inventaire DPI (Depression Proneness Inventory)

Les scores des participantes au *Depression Proneness Inventory* montrent que leur propension à la dépression est passée de 72,0 avant le programme à 61,8 à la fin du programme, mais cette diminution n'était pas statistiquement significative. Leurs réponses ont varié entre 13 et 111 au prétest et entre 15 et 109 au post-test.

Tableau 6. Scores moyens à l'inventaire DPI, au prétest et au post-test

Variable	Prétest (ET), N = 24	Post-test (ET), N = 24
Propension à la dépression	72,0 (22,3)	61,8 (22,4)

Inventaire FNE (Fear of Negative Evaluation Inventory)

Les résultats des participantes à l'inventaire FNE révèlent une différence significative entre leurs scores au prétest et leurs scores au post-test. Leur peur d'être jugées défavorablement ou d'être vues d'un mauvais œil est passée de 14,4 avant le programme à 10,7 à la fin du programme. Leurs réponses ont varié entre 0 et 29 au prétest et entre 1 et 29 au post-test. Ces résultats donnent à croire que les participantes ont répondu aux items du post-test en craignant moins d'être jugées défavorablement. Ces résultats doivent, eux aussi, être interprétés avec prudence. Comme l'inventaire a présenté une corrélation très étroite avec la sous-échelle de l'auto-duperie du BIDR au post-test, il semblerait que les

illusions sur soi-même aient faussé la répartition des scores au post-test (voir le tableau 11, page 28).

Tableau 7. Scores moyens à l'inventaire FNE, au prétest et au post-test

Variable	Prétest (ET), N = 24	Post-test (ET), N = 24
Peur d'être jugé défavorablement	14,4 (9,2)	10,7 (7,6)*

*p<0,05

Inventaire SAD (Social Avoidance and Distress Inventory)

D'après les résultats des participantes au questionnaire d'auto-évaluation *Social Avoidance and Distress Inventory*, leur évitement de situations sociales et leur détresse dans de telles situations sont passés de 11,8 avant le programme à 8,2 à la fin du programme. Leurs réponses ont varié entre 0 et 28 au prétest et entre 0 et 26 au post-test. La différence entre les scores au prétest et les scores au post-test n'était pas statistiquement significative.

Tableau 8. Scores moyens à l'inventaire SAD, au prétest et au post-test

Variable	Prétest (ET), N = 24	Post-test (ET), N = 24
Évitement de situations sociales et détresse	11,8 (9,1)	8,2 (8,2)

Sondage sur les habiletés sociales (Social Skills Survey)

Les résultats des participantes à ce sondage sur les habiletés sociales font voir une légère augmentation, bien que sujette à caution, entre le début et la fin du programme sur ce plan. Le score moyen était de 127,5 avant le programme, par opposition à 135,3 à la fin du programme. Les réponses des participantes ont variaient entre 86 et 180 au prétest et entre 100 et 171 au post-test. Bien que les résultats donnent à croire que les participantes

ont élargi leurs habiletés sociales, la différence entre les scores au prétest et les scores au post-test n'était pas assez grande pour être statistiquement significative.

Tableau 9. Scores moyens au *Social Skills Survey*, au prétest et au post-test

Variable	Prétest (ET), N = 24	Post-test (ET), N = 24
Habiletés sociales	127,5 (22,1)	135,3 (19,8)

Inventaire CPI (California Personality Inventory), sous-échelle Tolérance

Les résultats des participantes à la sous-échelle Tolérance de cet inventaire font voir une augmentation significative sur ce plan entre le début et la fin du programme. Le niveau général de tolérance des participantes est passé de 19,8 avant le programme à 23,3 à la fin du programme. Leurs réponses variaient entre 9 et 31 au prétest et entre 11 et 30 au post-test. Les résultats indiquent que la tolérance des participantes envers les autres et à l'égard de leurs expériences vécues a augmenté de manière significative.

Tableau 10. Scores moyens à la sous-échelle Tolérance du CPI, au prétest et au post-test

Variable	Prétest (ET), N = 24	Post-test (ET), N = 24
Tolérance	19,8 (6,2)	23,3 (5,8)**

**p<0,01

Échelle de Paulhus (BIDR, Balanced Inventory of Desirable Responding)

Les résultats des participantes au BIDR au début et à la fin du programme ont été corrélés avec leurs résultats à d'autres prétests et post-tests utilisés dans le cadre de la présente évaluation afin de déterminer dans quelle mesure les délinquantes ont donné à leurs réponses une orientation socialement souhaitable, et d'évaluer la transparence d'autres mesures. Les résultats indiquent la présence d'une corrélation statistiquement significative entre le BIDR et toutes les autres mesures, sauf deux, à savoir l'inventaire DPI et l'inventaire SAD. Fait à noter, les corrélations statistiquement significatives entre

les diverses mesures et l'orientation des réponses des participantes par la gestion des impressions et l'auto-duperie sont plus nombreuses aux post-tests qu'aux prétests. Les résultats sont présentés au tableau 11, page 28.

Pour ce qui est de l'inventaire STAXI, les résultats au post-test donnent à croire que les participantes qui disent éprouver un niveau élevé de colère (état, trait) sont moins portées à fausser leurs réponses en leur donnant une orientation socialement souhaitable. Il est aussi à noter, cependant, qu'au prétest, les participantes qui disent éprouver un niveau élevé de contrôle de leur colère envers d'autres personnes ou des objets ont aussi davantage tendance à avoir un score élevé à la sous-échelle de l'auto-duperie du BIDR.

Les résultats à l'inventaire Buss-Durkee donnent à croire qu'avant le programme, les participantes qui déclarent éprouver un niveau élevé d'hostilité indirecte et d'hostilité générale ont moins tendance à fausser leurs réponses en leur donnant une orientation fondée sur leurs illusions sur elles-mêmes. Fait à noter, l'auto-duperie et la maîtrise des impressions sont toutes les deux corrélées plus étroitement avec les réponses à toutes les sous-échelles au post-test. Les données semblent indiquer notamment que les femmes qui déclarent éprouver un niveau élevé d'hostilité sont plus honnêtes avec elles-mêmes et avec les autres.

Pour ce qui est de la variable Réactivité personnelle de la sous-échelle Attitude face aux tests du MMPI, les résultats indiquent qu'au prétest aussi bien qu'au post-test, les participantes qui affichent un score élevé à cette variable ont davantage tendance à avoir un score élevé à la sous-échelle de la maîtrise des impressions. Par contre, les répondantes qui affichent un niveau élevé de stress perçu sont moins portées à se faire des illusions sur elles-mêmes; cette relation a été relevée au prétest aussi bien qu'au post-test.

Les résultats au sondage sur les habiletés sociales donnent à croire que plus les habiletés sociales auto-déclarées sont grandes, plus le score à la sous-échelle de l'auto-duperie du BIDR est élevé. Cette corrélation est statistiquement significative au prétest de même qu'au post-test, mais elle est plus forte au post-test. Les résultats indiquent également qu'à la fin du programme, le niveau de maîtrise des impressions augmente en rapport direct

avec le score au sondage des habiletés sociales. Il se peut que les résultats des participantes au sondage des habiletés sociales, tout comme leurs résultats à la variable Réactivité personnelle de la sous-échelle Attitude face aux tests (décrits précédemment), soient attribuables à l'accroissement de leur confiance en elles-mêmes, qui peut être interprété comme de la suffisance ou du narcissisme dans le cadre du BIDR.

D'après les résultats des participantes à la sous-échelle Tolérance du CPI, à l'étape du prétest, celles qui affichent un niveau élevé de tolérance ont aussi davantage tendance à s'illusionner sur elles-mêmes.

Les résultats à l'inventaire FNE montrent qu'à la fin du programme, les participantes qui craignent davantage d'être jugées défavorablement par les autres sont moins portées à donner à leurs réponses une certaine orientation pour maîtriser les impressions qu'elles donnent d'elles-mêmes. Bien que la corrélation soit extrêmement forte, cette constatation est contre-intuitive; on aurait pensé que les personnes aux prises avec une peur extrême que les autres portent un jugement défavorable sur elles seraient plus portées à atténuer ces craintes en cherchant à maîtriser les impressions qu'elles donnent d'elles-mêmes.

Dans l'ensemble, il existe de nombreuses corrélations statistiquement significatives entre les instruments d'évaluation utilisés et le BIDR (voir le tableau 11). En d'autres mots, la plupart de ces instruments sont très perméables à la propension des participantes à donner des réponses socialement souhaitables, et notamment aux post-tests. Leur utilité pour évaluer les progrès des participantes est donc discutable. Cette question est abordée plus à fond à la dernière section du rapport.

Tableau 11. Corrélation entre les résultats au BIDR et d'autres mesures administrées, au prétest et au post-test

Échelles	BIDR, prétest				BIDR, post-test			
	Maîtrise des impressions		Auto-duperie		Maîtrise des impressions		Auto-duperie	
	R	N	R	N	R	N	R	N
Inventaire STAXI								
Colère État	-0,06	22	-0,18	22	-0,52*	22	-0,21	22
Colère Trait	-0,26	22	-0,46*	22	-0,59**	22	-0,55**	22
Colère Trait/Tempérament	0,04	22	-0,21	22	-0,63**	22	-0,33	22
Colère Trait/Réaction	-0,37	22	-0,43*	22	-0,40	22	-0,48*	22
Expression de la colère/Ext.	0,14	22	-0,23	22	-0,19	22	-0,35	22
Expression de la colère/Int.	-0,19	22	-0,36	22	-0,28	22	-0,15	22
Contrôle de la colère/Ext.	0,17	22	0,44*	22	0,17	22	0,09	22
Contrôle de la colère/Int.	-0,10	22	-0,45*	22	-0,31	22	-0,28	22
Inventaire Buss-Durkee								
Agression	-0,23	23	-0,05	23	-0,45*	23	-0,27	23
Hostilité indirecte	-0,54**	23	-0,39	23	-0,62**	23	-0,32	23
Irritabilité	-0,30	23	-0,25	23	-0,57**	23	-0,57**	23
Négativisme	-0,38	23	0,03	23	-0,42*	23	-0,40	23
Ressentiment	-0,34	23	-0,33	23	-0,48*	23	-0,55**	23
Suspicion	-0,06	23	-0,29	23	-0,37	23	-0,47*	23
Hostilité verbale	-0,35	23	0,00	23	-0,47*	23	-0,14	23
Hostilité générale	-0,41*	23	-0,25	23	-0,61**	23	-0,50*	23
Culpabilité	-0,17	23	-0,46*	23	-0,34	23	-0,31	23
MMPI, Attitude face aux tests								
Réactivité personnelle	0,61**	23	0,21	23	0,61**	23	0,35	23
Stress perçu	-0,18	23	-0,44*	23	-0,25	23	-0,44*	23
Inventaire DPI	-0,07	23	-0,25	23	0,05	23	-0,20	23
Inventaire FNE	0,04	23	-0,37	23	-0,20	23	-0,69***	23
Inventaire SA	0,24	23	-0,13	23	0,14	23	-0,28	23
Social Skills Survey	0,19	23	0,46*	23	0,52*	23	0,67***	23
CPI, Tolérance	0,33	23	0,44*	23	0,25	23	0,26	23

* $p < 0,05$, ** $p < 0,01$, *** $p < 0,001$

Test sociométrique

Sept des huit détenues qui composaient le quatrième groupe de participantes au PTI ont répondu au test sociométrique au début du programme. Le programme était en cours depuis deux semaines environ quand le prétest a été administré. Le groupe préparatoire a servi à stabiliser les membres du groupe, et l'administration du prétest environ deux semaines après la première séance du programme a donné aux participantes l'occasion de commencer à former des réseaux de soutien au sein du groupe. Cinq des six délinquantes qui ont terminé le programme ont répondu au questionnaire du post-test sociométrique, qui a été administré quelques jours seulement avant la fin du programme. Un numéro d'identification a été attribué à chacune des participantes, ce qui a permis de faire des comparaisons entre le sociogramme pré-programme et le sociogramme post-programme. Il était important d'inclure toutes les participantes au PTI dans le sociogramme qu'elles aient répondu ou non au test sociométrique et qu'elles aient été désignées ou non comme des soutiens par d'autres détenues. Les résultats du sociogramme pré-programme sont présentés à la figure 2, alors que ceux du sociogramme post-programme sont présentés à la figure 3.

Figure 2. Sociogramme pré-programme : Participantes avant le PTI au CCBF

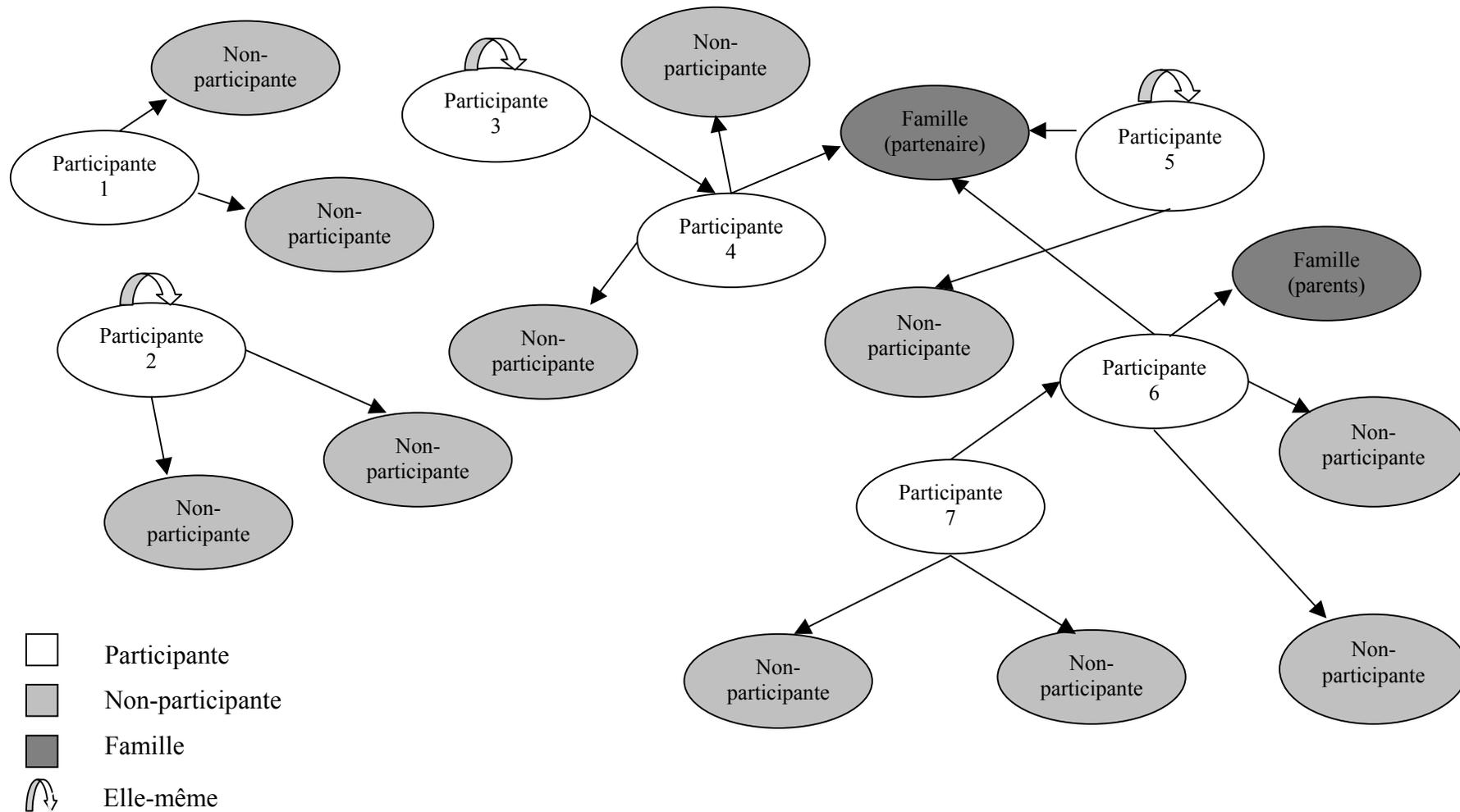
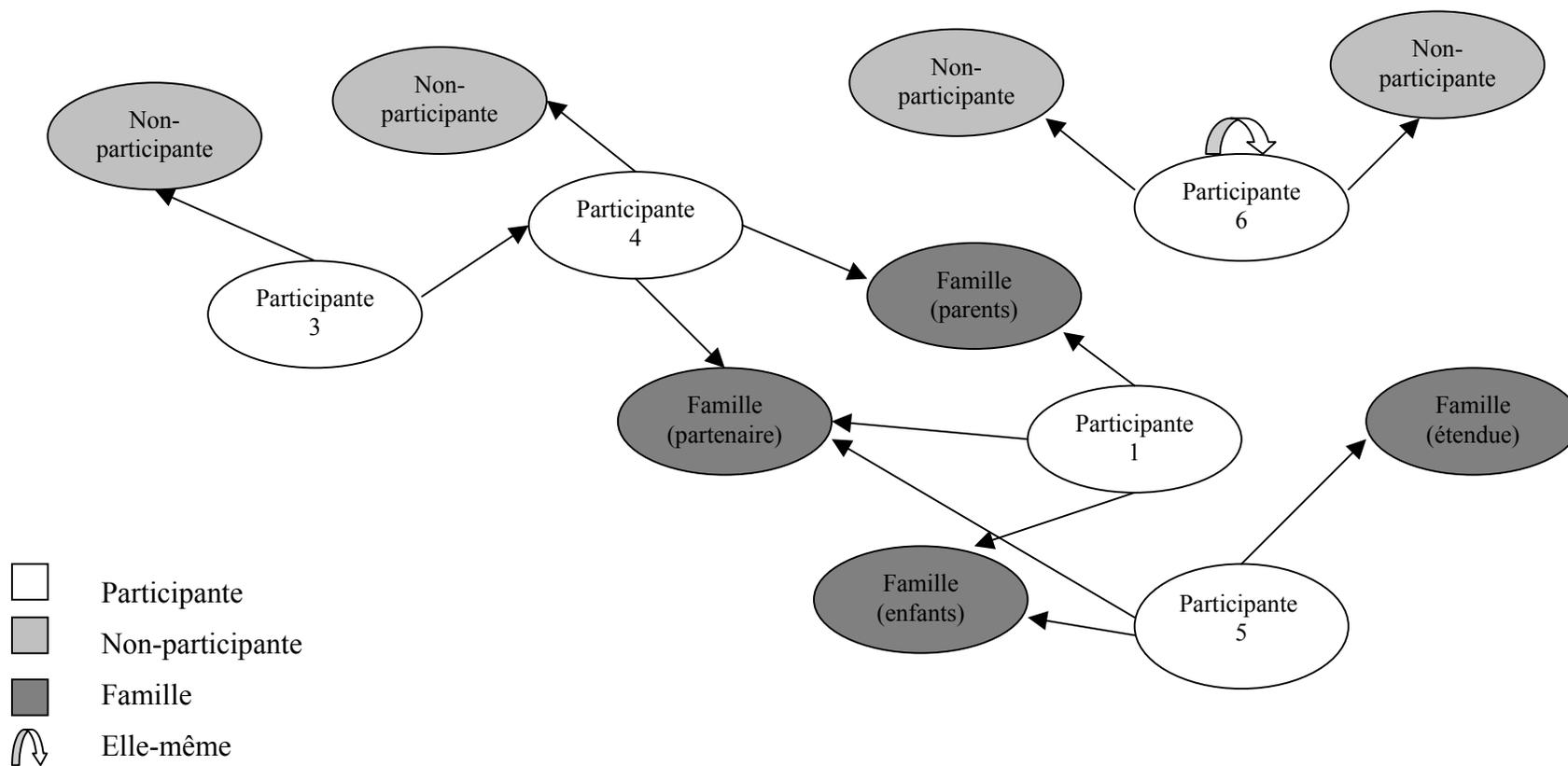


Figure 3. Sociogramme post-programme : Participantes à la fin du PTI au CCBF



Des résultats notables se dégagent du sociogramme pré-programme. Avant d'entreprendre le PTI, les membres du groupe avaient tendance à rechercher un soutien auprès de non-participantes (cinq des sept répondantes) plutôt qu'auprès de participantes au programme (deux des sept répondantes); ainsi, certaines participantes avaient un réseau de soutien individuel composé entièrement de personnes n'ayant rien à voir avec le PTI.

Fait à noter, aucune des participantes n'a signalé une relation de soutien réciproque avec une autre participante. Trois des sept participantes ont dit que leur réseau de soutien comprenait au moins un membre de leur famille, soit un partenaire ou leurs parents. Un nombre égal de participantes se sont incluses dans leur réseau de soutien, par opposition à une autre personne. Aucune participante n'a inclus un membre du personnel dans son réseau de soutien.

Les résultats du post-test sociométrique sont présentés au sociogramme post-programme (figure 3). Des cinq participantes qui se sont soumises au test, trois recherchaient un soutien auprès de non-participantes. En général, les non-participantes incluses dans le réseau de soutien des participantes à la fin du programme étaient les mêmes qu'avant le programme. En d'autres termes, aucune participante n'a désigné une non-participante qui ne faisait pas déjà partie de son réseau de soutien avant qu'elle ne participe au programme. Pour ce qui est du soutien entre les participantes au PTI, les résultats du post-test révèlent que toutes les participantes, sauf une, recherchaient un soutien en dehors du groupe. Il n'y avait aucune relation de soutien réciproque entre participantes. Cette réduction du soutien entre détenues est probablement attribuable à l'accroissement du soutien familial qu'ont signalé trois des cinq répondantes.

Plus de la moitié des participantes (trois des cinq répondantes) ont déclaré qu'à la fin du programme, leur réseau de soutien comprenait au moins un membre de leur famille — partenaire, parents, enfants ou membres de leur famille étendue (grands-parents). Une des cinq participantes s'est incluse elle-même dans son réseau de soutien. Tout comme au prétest, aucune participante n'a inclus un membre du personnel dans son réseau de soutien à la fin du programme.

Quelques constatations intéressantes se dégagent de la mise en comparaison du sociogramme pré-programme et du sociogramme post-programme. Premièrement, il semble que le degré de soutien entre participantes n'ait pas augmenté entre le début et la fin du programme. En fait, les données révèlent l'absence totale de relations réciproques de soutien entre participantes à la fin du programme aussi bien qu'au moment du prétest. De plus, alors que deux participantes se tournaient vers une autre participante pour obtenir un soutien avant le programme, une seule a déclaré avoir une relation de soutien avec une autre participante à la fin du programme. De plus, aucune participante n'a inclus un membre du personnel dans son réseau de soutien ni avant, ni après le programme. Fait à noter, cette constatation ne concorde pas avec les résultats d'autres travaux de recherche comportant des tests sociométriques et menés auprès de délinquantes incarcérées dans des établissements fédéraux (Syed et Blanchette, 2000a; Syed et Blanchette, 2000b; Delveaux et Blanchette, 2000; Richardson-Taylor et Blanchette, 2001).

Par ailleurs, si les participantes paraissaient avoir peu de rapports de soutien avec d'autres détenues du CCBF à la fin du programme, il semble que la majorité d'entre elles se tournaient davantage vers des membres de leur famille à l'extérieur de l'établissement pour obtenir un soutien. Plus précisément, les participantes n^{os} 1 et 5 n'ont inclus que des membres de leur famille dans leur réseau de soutien, alors que deux des trois personnes dans le réseau de soutien de la participante n^o 4 étaient des membres de sa famille (figure 3).

Les résultats donnent à croire que le PTI a aidé les participantes à renouer avec leur famille ou à améliorer leurs relations familiales, car la plupart d'entre elles ont déclaré qu'elles avaient commencé à bâtir de meilleures relations avec les membres de leur famille après le programme. À l'inverse, la participante n^o 6, qui semblait se tourner vers sa famille et des non-participantes pour obtenir un soutien avant de suivre le programme (et qui faisait partie du réseau de soutien de la participante n^o 7, figure 2), a désigné des non-participantes et elle-même comme son réseau de soutien à la fin du programme. Comme cette diminution du soutien familial était le fait d'une seule participante, elle s'explique probablement par l'expérience personnelle de la délinquante en question.

Sondage auprès des participantes

Cinq des six participantes qui ont terminé le PTI ont répondu au questionnaire de sondage. Les participantes avaient entre 22 et 52 ans, leur âge moyen étant de 29 ans. Quant à la durée de leur peine, elle variait entre 10 mois et la perpétuité; la peine moyenne des participantes condamnées à une peine d'une durée déterminée était de 2,5 ans. La période d'incarcération au CCBF variait entre 12 mois et 10 ans, soit environ 42,6 mois en moyenne.

Toutes les participantes savaient que le PTI existait et qu'elles y avaient accès; une en a pris connaissance directement auprès des animateurs du programme, une autre auprès de la responsable de la gestion des peines, et une troisième auprès d'autres détenues au CCBF. Les deux autres participantes ont dit avoir pris connaissance du PTI par plusieurs sources.

La majorité des participantes (trois des cinq répondantes) ont avoué que cela les inquiétait au début de participer au PTI. Une d'entre elles a fait valoir plusieurs raisons pour lesquelles cela l'inquiétait, deux n'ont pas précisé les raisons de leurs inquiétudes, alors que les deux autres craignaient que cela ne les mette mal à l'aise de parler de choses intimes en groupe. Comme le fait voir le tableau 12, les attentes des participantes différaient, elles aussi, au départ. Trois participantes nourrissaient plusieurs attentes à l'égard du programme.

Tableau 12. Attentes des participantes à l'égard du PTI

Attentes à l'égard du programme	Nombre de détenues qui nourrissaient cette attente
Acquérir plus de compétences psychosociales	1
Accroître ma confiance en moi	1
Apprendre à mieux me connaître (en général)	1
Mieux me comprendre, moi-même et mon comportement	1
Prendre davantage conscience de mes sentiments et de mes problèmes	3

Dans l'ensemble, la plupart des participantes ont dit qu'elles avaient trouvé le PTI très utile. L'échelle variait de 1 (pas du tout) à 10 (énormément), et bien qu'une participante ait classé l'utilité du programme à 3, le score moyen était de 8 (les scores variant de 3 à 10). Les participantes ont été priées d'indiquer dans quelle mesure le programme avait répondu à leurs attentes. Toutes, sauf une, ont dit que le PTI avait répondu à leurs attentes ou les avait dépassées. Voici quelques commentaires positifs qu'elles ont faits sur le programme : « Il a dépassé mes attentes [...] surtout à cause de l'ouverture d'esprit et de l'honnêteté des membres du groupe et en m'aidant à poursuivre mes objectifs », « A réduit les sentiments de culpabilité et de honte que m'inspire mon crime », « M'a aidée à garder une attitude positive » et « Les remarques et observations des animateurs m'ont aidée à venir aux prises avec un grand nombre de mes problèmes ». La participante qui a dit que le programme n'avait pas répondu à ses attentes a fait notamment les commentaires suivants : « Je ne me sentais pas à l'aise ni en sécurité à parler de choses personnelles avec le groupe », « Quand une participante a dévoilé des renseignements confidentiels en dehors du groupe, les mesures prises n'ont pas été à la hauteur des attentes des autres détenues », « Les animateurs n'intervenaient pas lorsque la tension augmentait » et « J'ai trouvé que j'apprenais des choses sur les autres plutôt que sur moi-même ».

Quatre des cinq participantes ont dit avoir constaté une certaine résistance au PTI de la part du personnel ou des détenues. Pour ce qui est de la résistance de leurs codétenues, les participantes ont déclaré que certaines délinquantes qui n'avaient pas participé au PTI jugeaient le programme inutile. Des participantes ont aussi signalé qu'au sein du groupe, certaines affichaient une « résistance à tout changement » et que d'autres ne voulaient pas se confier à d'autres détenues et à des membres du personnel. Une participante a affirmé que certaines détenues et certains membres du personnel « ne croient pas que les questions soulevées au sein du groupe soient très profondes ». Malgré cette résistance, une seule participante parmi les cinq répondantes a dit que l'atmosphère au CCBF avait changé pour le pire à cause du PTI, alors que les quatre autres ont constaté une amélioration. Le changement négatif observé était un accroissement de la tension chez les participantes au sein du groupe. Parmi les changements positifs constatés dans l'atmosphère au CCBF, signalons les suivants : les rapports entre les détenues et le

personnel se sont améliorés, et le personnel était plus respectueux, plus compatissant et plus bienveillant à l'égard des détenues qui participaient au programme.

Quant au détournement du PTI à des fins autres que celles auxquelles il est destiné, une participante a affirmé que le groupe s'écartait parfois du sujet et discutait de choses sans rapport avec le programme. Une autre participante a exprimé l'avis que le programme pouvait être considéré comme un « moyen facile d'éviter de travailler ». Par contre, les deux autres participantes qui ont fait des commentaires sur le sujet estimaient que le programme n'était pas utilisé à des fins autres que celles auxquelles il est destiné.

En résumé, le sondage mené auprès des participantes donne à croire que les participantes au PTI sont en faveur du programme dans l'ensemble. Si la majorité des participantes estiment que leurs rapports avec le personnel se sont améliorés grâce au programme, l'effet que le programme a eu sur les non-participantes au CCBF est douteux. Il ne semble donc pas que le PTI ait eu un effet significatif sur l'atmosphère générale au CCBF.

Sondage auprès du personnel

Des 50 membres du personnel qui ont reçu un questionnaire, cinq (10 %) y ont répondu, dont trois agents de correction, un surveillant correctionnel et une personne dont le poste est inconnu. Ils occupaient leur poste actuel au CCBF depuis 35,5 mois en moyenne (les réponses variant entre 16 et 48 mois) et travaillaient auprès de délinquantes depuis 56 mois en moyenne (les réponses variant entre 16 et 168 mois).

Les cinq répondants, qui étaient tous au courant du PTI, ont dit en avoir pris connaissance par divers moyens dont les suivants : avis affichés (2), réunions du matin (1), courriel (1), séances de formation et d'information du personnel (3), séances hebdomadaires d'information du personnel (1), et directement des animateurs du programme (1). Tous ont affirmé qu'ils connaissaient les objectifs du PTI; deux ont précisé que parmi les participantes dont ils étaient chargés, certaines participaient au programme.

Les membres du personnel ont été priés d'évaluer l'efficacité du programme sur trois plans en se reportant à une échelle allant de 1 (peu efficace) à 10 (extrêmement efficace). À l'efficacité du programme à aider les femmes à « prendre conscience de leur propre

comportement et de le comprendre », les répondants ont attribué un score moyen de 7,1 (les réponses variant entre 6,5 et 8). À son efficacité à aider les femmes à « élaborer des stratégies pour se prendre en main », ils lui ont attribué un score moyen de 7 (les réponses variant entre 6 et 8). Enfin, à son efficacité à aider les femmes à « découvrir leur pouvoir de contrôler leur propre destinée », ils ont attribué un score moyen de 7 (les réponses variant entre 5 et 9).

Deux membres du personnel ont dit avoir constaté un changement dans l'atmosphère au CCBF attribuable au PTI et les deux ont qualifié ce changement de positif. Plus précisément, un des répondants a remarqué que certaines participantes étaient plus disposées à parler de leurs problèmes après avoir terminé le programme, alors que l'autre a précisé qu'en général, le courant passait mieux entre les gestionnaires de cas et les participantes dont ils étaient chargés. À la question sur les changements constatés chez les participantes depuis leur participation au programme, tous les membres du personnel qui ont répondu au questionnaire ont dit avoir remarqué des changements positifs chez ces délinquantes. Un changement positif a été constaté dans la façon dont les participantes composaient avec leurs sentiments, dans la façon dont elles faisaient face aux situations difficiles auxquelles elles étaient confrontées, dans leur comportement envers le personnel et dans leur comportement en établissement. Un des répondants a ajouté qu'en général, les participantes avaient développé leur conscience de soi et, par conséquent, avaient peut-être un plus grand sentiment d'être maîtresses de leur destin.

Quatre répondants ont dit avoir connaissance de crises ou de problèmes provoqués par le PTI. Par exemple, deux de ces répondants ont eu connaissance de deux incidents où des membres du groupe en sont venues aux mains; dans un de ces incidents, « la détenue a commis des voies de fait impunément », alors que dans l'autre, le personnel correctionnel et les responsables de la gestion des peines sont intervenus. Un des répondants a fait état d'un incident qui s'est produit lorsqu'une détenue en isolement protecteur a été admise dans le programme et que « les autres se sont montrées de plus en plus hostiles »; une détenue qui avait été reconnue coupable de crimes sexuels s'est jointe au groupe, et les autres participantes ont manifesté de l'animosité envers elle à la suite de son « récit de ses

infractions »⁴. Le quatrième membre du personnel a dit avoir connaissance de tels incidents, mais n'a pas précisé. Deux croyaient que les problèmes avaient été résolus, alors que deux autres ont dit que les problèmes n'avaient pas été résolus et existaient peut-être encore. Un répondant a donné à entendre qu'il était possible que de tels problèmes se reproduisent, car « ils ne se seraient jamais produits si les animateurs du programme connaissaient les règles et règlements de l'établissement ».

Les cinq membres du personnel qui ont répondu au questionnaire ont tous dit avoir constaté une certaine résistance au programme de la part des détenues, alors que deux d'entre eux ont constaté une certaine résistance de la part du personnel. Voici leurs remarques sur la résistance des détenues : « Les détenues ne savent pas au juste ce que comporte le programme ... la plupart croient que c'est une situation où il faut tout dire (y compris moucharder) », « Plusieurs détenues ont dit qu'elles avaient le sentiment d'être contraintes de suivre le PTI, sinon leur demande de libération conditionnelle ne serait pas appuyée », « Si elles ne participent pas à ce programme, elles ne seront pas admises à d'autres programmes », et « Beaucoup de détenues ne veulent pas participer au programme ». Sur la question de la résistance du personnel, ils ont fait les observations suivantes : « Certains membres du personnel semblent fâchés que le programme ait un régime particulier (horaire flexible, pas de travail le vendredi) » et « Les membres du personnel n'offrent pas toujours un soutien aux femmes en proie à de fortes émotions ».

La plupart des répondants parmi le personnel ont exprimé l'avis que le programme n'était pas utilisé à des fins autres que celles auxquelles il était destiné, mais un a affirmé que les participantes au programme « ne s'étaient pas portées volontaires [...] c'était un choix obligatoire [...] il est utilisé comme tremplin pour obtenir sa libération conditionnelle ». Ainsi, tous, sauf un, ont dit que les détenues envisageaient souvent le PTI comme une étape obligatoire à franchir pour avoir la possibilité d'obtenir leur libération conditionnelle.

⁴ Chaque participante doit faire le « récit de ses infractions » dans lequel elle décrit brièvement ses antécédents criminels et présente des renseignements plus détaillés sur un crime particulier qu'elle a commis. Le but est de provoquer une prise de conscience chez la participante et de l'amener à assumer la responsabilité de son comportement.

Trois membres du personnel ont fait des commentaires positifs sur le programme, dont les suivants : « Les séances d'information hebdomadaires sont très utiles », « Les participantes de ce dernier groupe ont pris conscience de leur capacité de contrôler elles-mêmes leur vie [...] il est évident que leur image d'elles-mêmes a changé », « Les détenues disent qu'elles sont plus conscientes des déclencheurs qui leur nuisent », et de dire un membre du personnel qui a assisté à une séance du programme, « cela m'a fait plaisir de voir à quel point la conversation était ouverte, franche et directe ». Deux membres du personnel ont formulé des critiques à l'endroit du programme, précisant qu'il « a été utilisé comme béquille [...] elles (les participantes) sont incitées par certaines parties du programme à ne pas faire d'autres tâches ». Un autre a signalé que le programme avait besoin d'une « animation plus directive », car les participantes avaient besoin d'apprendre « plus de mécanismes d'adaptation et d'habiletés sociales positives pour guérir les blessures que le programme ouvre ».

Dans l'ensemble, les résultats du sondage mené auprès du personnel donnent à croire que les membres du personnel du CCBF voient généralement le programme d'un bon œil. Ils étaient au courant du programme et de ses objectifs et le jugeaient efficace. Certains ont constaté un changement pour le mieux dans l'atmosphère au CCBF depuis la mise en œuvre du PTI ainsi qu'une amélioration chez les participantes.

Cependant, la plupart des membres du personnel ont également dit que le programme avait provoqué des crises, et leurs réponses laissaient entendre que de tels incidents pourraient se produire de nouveau. Les incidents semblent mettre en doute le bien-fondé de l'admission de certaines détenues au programme et soulèvent des questions concernant les rôles conflictuels du personnel correctionnel et du personnel clinique quant aux méthodes d'intervention utilisées dans le cadre du programme. Tous les membres du personnel ont signalé une certaine résistance au PTI. Dans l'ensemble, ils ont dit que certaines détenues se sentaient contraintes de participer au programme pour obtenir leur libération conditionnelle, alors que certains membres du personnel ne semblaient pas disposés à accepter les changements que la participation au programme semble apporter (par exemple, l'accroissement de la confiance et de l'ouverture d'esprit, une plus grande habileté à communiquer, le sentiment d'être maîtresse de son destin). Il semble bien

exister une résistance considérable au PTI parmi les détenues, mais cette résistance est vraisemblablement renforcée par certains membres du personnel. Les résultats du sondage mené auprès du personnel, tout comme ceux du sondage fait auprès des détenues, indiquent en général que le PTI n'est pas utilisé à des fins autres que celles auxquelles il est destiné.

Entrevues auprès du personnel et des détenues

Des entrevues ont été menées auprès de trois membres du personnel du CCBF, à savoir avec l'animateur et l'animatrice du programme et avec la directrice de l'établissement. Un questionnaire d'entrevue a aussi été envoyé par courrier électronique aux membres du personnel qui donnent le programme de suivi. Cinq détenues du quatrième groupe de participantes ont été interviewées après qu'elles eurent terminé le programme. Les entrevues auprès des détenues et du personnel constituent des éléments clés de la présente évaluation, car elles ont livré d'importantes informations pour répondre aux questions qui sont à la base de cette évaluation et sont définies dans le cadre de travail (Irving et Blanchette, 2001, page 32 à 35). Les entrevues semi-structurées ont permis aux membres du personnel et aux détenues d'exprimer franchement leur opinion sur le PTI à la lumière de leur expérience du programme. Les renseignements recueillis au cours des entrevues ont précisé et expliqué les résultats d'autres mesures utilisées dans la présente étude. Les résultats des entrevues réalisées avec le personnel et les délinquantes sont récapitulés ci-dessous dans le contexte des sujets de questionnement qui sont à la base de cette évaluation et sont définis dans le cadre de travail (Irving et Blanchette, 2001). Il y a cinq grands sujets de questionnement auxquels l'évaluation cherche à répondre, chacun comportant plusieurs sous-questions.

Sujets de questionnement

1. Raison d'être du programme : le PTI est-il nécessaire?

Les participantes interviewées ont affirmé qu'elles avaient demandé de suivre le PTI pour maîtriser leur colère, venir à bout de leur toxicomanie et résoudre des problèmes personnels. Certaines ont dit qu'elles cherchaient à composer avec des noirceurs dans leur

passé et avec leurs crimes, et voulaient améliorer leurs relations et apprendre à se fixer des objectifs réalisables. Les participantes croyaient que ce programme les aiderait à répondre à leurs besoins en leur permettant d'apprendre comment se comporter avec les autres, d'acquérir des habiletés pour affronter les difficultés de la vie, comme la tolérance au stress, et de résoudre leurs problèmes dès qu'ils se manifestent au lieu de les laisser s'intensifier.

Les résultats des sondages et des entrevues indiquent que le PTI sert sa clientèle cible et semble avoir sa place et sa fonction à l'établissement. Les membres du personnel qui ont participé au sondage étaient renseignés sur le programme, en connaissaient les objectifs et étaient tenus au courant du programme au moyen de séances d'information hebdomadaires. De plus, ils pensaient que le PTI était relativement efficace par rapport à ses objectifs. Bien que le PTI soit propre au CCBF, la directrice de l'établissement a affirmé qu'il répondait à un besoin manifeste, car il est considéré plutôt comme un « programme de thérapie » par opposition aux programmes « axés sur l'acquisition de compétences » que l'établissement offre à ses détenues.

Bien que le PTI serve effectivement la population cible, les données recueillies lors des entrevues et des sondages donnent à croire que les critères limitant l'admission de délinquantes au programme posent peut-être un problème. Par exemple, la durée du programme limite considérablement le nombre de détenues du CCBF qui peuvent y participer, car les peines de certaines ne sont pas assez longues pour leur permettre de suivre le programme. Cependant, comme l'ont signalé les animateurs du programme, il arrive souvent que les femmes qui éprouvent les plus grands besoins soient celles qui purgent les peines les plus courtes. Bien que le programme cible effectivement la population à laquelle il s'adresse, les délinquantes qui pourraient peut-être en tirer le plus grand avantage ne peuvent y participer à cause de la durée de leur peine. Les animateurs ont admis que cela pose un problème, et ont précisé qu'outre la récente restructuration du PTI (c.-à-d. son morcellement en trois parties avec une pause à la fin de la première et de la deuxième), ils songeaient à faire de chaque section du programme une entité à laquelle pourraient participer les femmes purgeant une peine plus courte. Cette réforme pourrait être avantageuse, car elle permettrait peut-être aux femmes purgeant de courtes peines de

participer à un module du programme, alors que les délinquantes condamnées à des peines plus longues pourraient encore suivre tout le programme. Elle pourrait aussi permettre aux délinquantes de participer uniquement aux modules qui les intéressent tout particulièrement ou que les animateurs jugent plus utiles que d'autres pour la délinquante en question.

Les critères d'admission au programme sont une autre entrave possible au ciblage de la population de détenues qui pourraient en tirer le plus grand profit. En particulier, le critère stipulant que les participantes doivent « posséder une intelligence et une faculté intellectuelle moyennes ou supérieures à la moyenne et pouvoir lire et écrire à un niveau correspondant au moins à une sixième année » peut avoir pour effet d'exclure les femmes moins instruites qui peuvent fort bien avoir besoin de l'aide qu'offre le programme⁵. L'application de ce critère signifie que les femmes exclues du PTI auront la possibilité de bénéficier uniquement des programmes d'acquisition de compétences offerts CCBF, et non d'un programme qui est davantage une thérapie. Si les femmes avec un niveau d'instruction inférieur à une sixième année étaient admises au programme, une participante qui a une influence positive et est motivée serait peut-être obligée d'aider celle qui est moins instruite à faire les travaux requis. Cette collaboration pourrait être bénéfique pour les deux femmes en créant des interactions positives et en augmentant leur capacité de se prendre en charge ainsi que pour l'ensemble du groupe en augmentant sa cohésion et en améliorant sa dynamique.

2. Ressources : le PTI bénéficie-t-il de ressources et d'appuis adéquats?

D'après les résultats de la présente étude, le PTI est suffisamment reconnu et bénéficie d'appuis adéquats. Bien que le personnel du CCBF semble appuyer le programme et les participantes, la façon dont le programme est mis en œuvre soulevait des questions qui sont abordées à la section suivante.

⁵ Les critères d'admission ont été modifiés, et le niveau d'instruction ne constitue plus un critère. Malgré cela, cette exigence a influencé la sélection des participantes ainsi que la dynamique de groupe et, par voie de conséquence, a influencé les résultats de la présente évaluation. Les auteures ont donc jugé qu'il était important d'aborder le sujet dans le présent rapport.

Les entrevues et le sondage réalisés auprès des animateurs du programme et de la directrice de l'établissement révèlent que certains membres du personnel appuient le PTI plus que d'autres. Il semblerait que les unités de la gestion des cas et de la gestion des peines appuient le programme énormément, et que les agents de correction l'appuient beaucoup, eux aussi. Cela est efficace, puisque la majorité des participantes sont aiguillées vers le PTI par les responsables de la gestion des peines et que le personnel correctionnel s'occupe des participantes quotidiennement. Certaines répondantes ont laissé entendre qu'en général, les professionnels de la santé mentale et les contractuels appuyaient moins le programme que d'autres membres du personnel⁶. Lors des entrevues avec les responsables du programme et la directrice de l'établissement, il a été précisé que les professionnels de la santé mentale hésitaient à donner leur aval au programme au début, mais se sont peu à peu montrés plus positifs. Dans l'ensemble, il semble que les membres du personnel appuient le programme en général, mais ont tendance à manifester une certaine incertitude née des problèmes de confiance au sein du groupe et de la façon dont le programme est mis en œuvre. Les deux points sont abordés plus à fond à la section suivante sur la mise en œuvre du programme.

Le fait que les femmes aient pris connaissance du PTI par diverses sources laisse supposer que le programme est bien connu et qu'il bénéficie de larges appuis. Par exemple, d'après les données recueillies lors des entrevues et du sondage, les délinquantes ont pris connaissance du PTI auprès de membres du personnel autres que les responsables du programme, notamment de responsables de la gestion des peines et de la gestion des cas, auprès d'autres détenues et de la Commission de libération conditionnelle de Colombie-Britannique.

Parmi les participantes du dernier groupe, deux ont été abordées par les animateurs du programme, une se conformait à l'injonction du juge qui a prononcé sa sentence et ordonné qu'elle suive le programme pendant un certain temps, alors que les autres furent orientées vers le programme par les responsables de la gestion des peines. Cela donne à

⁶ Il est à noter que les chercheuses n'ont interviewé aucun des professionnels de la santé mentale et qu'aucun ne leur a fait parvenir un questionnaire de sondage dûment rempli.

croire que le personnel, à l'intérieur aussi bien qu'à l'extérieur du CCBF, connaît généralement le programme.

3. Mise en œuvre : les activités du PTI sont-elles organisées de façon à assurer la réalisation de ses objectifs?

Dans l'ensemble, les sondages menés auprès des participantes et de membres du personnel autres que les responsables du PTI révèlent que ces personnes appuient le programme et ses objectifs, mais que sa mise en œuvre présente des lacunes. Comme il est précisé précédemment, le manque de confiance est considéré comme un problème dans le programme et dans le contexte d'un milieu correctionnel, surtout entre participantes. Par exemple, les participantes ont dit que le niveau de confiance au sein du groupe au début du programme était adéquat. Il y avait, d'après elles, un certain niveau de collaboration parmi les membres du groupe, mais le niveau de confiance a baissé considérablement après la divulgation de renseignements confidentiels (une participante a révélé des renseignements confidentiels à d'autres détenues qui ne faisaient pas partie du groupe). Le non-respect de la confidentialité des propos échangés au sein du groupe réduit la confiance des participantes et la cohésion du groupe et compromet la sécurité de la délinquante dont les propos ont été divulgués. Comme le programme est long et qu'il commence au CCBF et se poursuit dans la collectivité sous forme de suivi postpénal, la confidentialité est une question extrêmement délicate pour les participantes, et il paraît qu'elle n'a pas toujours été respectée. Le fait suivant met cette constatation en évidence : lorsque toutes les délinquantes des quatre groupes de participantes au PTI furent priées de classer le respect de la confidentialité au sein du groupe sur une échelle allant de 1 à 5, la réponse moyenne a été de 2,99 (soit « bon »). Un sondage réalisé par la Commission de libération conditionnelle de Colombie-Britannique a fait voir que, bien que les femmes du groupe aient parfois de la difficulté à se faire confiance, elles apprennent certaines valeurs fondamentales concernant la confiance. Les entrevues avec les participantes ont révélé que l'entraide et la confiance entre participantes auraient été plus grandes si le groupe n'avait pas compté des femmes qui se sentaient « contraintes » d'être là.

Les résultats des entrevues et sondages réalisés auprès du personnel et des participantes indiquent que le niveau de contrôle exercé sur le groupe soulève d'importantes questions.

Il semble qu'en général, la plupart des participantes estiment qu'elles menaient la barque au sein du groupe, alors que les animateurs perdaient parfois la maîtrise du groupe. D'après les sondages menés auprès des participantes et du personnel, la participation au PTI est considérée comme un préalable essentiel à l'obtention de la libération conditionnelle. Une participante a mentionné qu'elle se sentait « contrainte » de suivre le programme parce qu'elle voulait présenter une demande de libération conditionnelle dans l'avenir. Cependant, la majorité des participantes ont dit qu'elles avaient le sentiment de jouir d'un « contrôle », de « liberté » et de « souplesse » au sein du groupe. Il y a un élément du programme qui sert notamment à accroître leur sentiment d'exercer un contrôle : au début du programme, elles sont priées d'établir des règles de conduite au sein du groupe, ce qui aide à les responsabiliser et à leur donner le sentiment que le programme leur appartient. Cependant, certaines participantes estimaient que d'autres exerçaient parfois un contrôle excessif sur le groupe.

Pour ce qui est des rapports entre les participantes et les animateurs du programme, les participantes estimaient en général qu'ils étaient constructifs, mais les opinions sur les rôles des animateurs témoignaient d'une certaine ambivalence. Ce même problème a été soulevé dans le sondage réalisé auprès du personnel (comme il est précisé plus haut) : le manque de contrôle que les animateurs ont manifesté dans certaines situations comme les moments d'hostilité et les bagarres entre participantes préoccupait en général le personnel. La majorité des délinquantes interviewées n'approuvaient pas la façon dont les confrontations au sein du groupe étaient réglées. Par exemple, deux participantes du dernier groupe en sont venues aux mains (certaines ont qualifié la bagarre de voies de fait). Au cours des entrevues, toutes les participantes ont exprimé des réserves sur la façon dont les animateurs du programme se sont conduits dans cette situation. Elles ont précisé qu'elles auraient été plus à leur aise si les animateurs avaient exercé un plus grand contrôle sur le groupe dans les situations explosives. Comme la plupart des participantes et des membres du personnel autres que les responsables du programme ont soulevé ce point, c'est une question importante sur laquelle il faudra se pencher dans l'avenir.

Les participantes ont aussi indiqué que le CCBF n'avait pas intégré le PTI dans les autres activités de l'établissement. Plus précisément, comme des séances du programme ont lieu

tous les jours de la semaine pendant 20 semaines (à l'exception de deux pauses d'une semaine chacune) et étant donné les nombreux devoirs à faire, les participantes ont affirmé qu'elles « ont dû laisser tomber tout le reste » pour participer au PTI. Cela pose un problème à celles qui veulent travailler ou suivre d'autres programmes au CCBF. Cette question est abordée plus loin à la section consacrée aux recommandations.

4. Efficacité : le PTI est-il efficace?

D'après les résultats des entrevues réalisées avec les participantes, le PTI a répondu plus ou moins aux besoins de toutes les participantes. Par exemple, les participantes ont dit qu'elles étaient plus sûres d'elles-mêmes, plus concentrées, plus franches, plus patientes et plus empathiques. Certaines ont aussi affirmé qu'elles avaient appris à accorder une plus grande importance à l'hygiène de vie, à la gestion du stress et à la conscience de soi, et manifestaient une plus grande tolérance. De plus, les participantes ont dit avoir acquis des habiletés comme la conduite de saines relations interpersonnelles, la maîtrise de ses émotions, la technique du temps d'arrêt, et la thérapie comportementale dialectique.

La plupart des participantes ont qualifié le PTI de « chemin du rétablissement » et ont dit qu'il leur avait donné le sentiment d'avoir accompli quelque chose de positif. Une participante a avoué qu'elle ne croyait pas avoir besoin d'un traitement lorsqu'elle a commencé le programme, mais que le programme l'avait aidée à se rendre compte qu'elle pouvait en tirer profit. Deux participantes étaient moins satisfaites du programme, dont une l'a abandonné en cours de route. L'autre a dit que peu de temps après le début du programme, elle ne s'est pas sentie à l'aise à raconter au groupe les expériences qu'elle a vécues, et qu'elle s'est donc renfermée en elle-même. Elle a toutefois choisi de persister et a terminé le programme. Un point essentiel à souligner est que, comme dans tout programme de traitement, les participantes doivent jouer un rôle actif pour que l'intervention soit efficace.

Toutes les participantes croyaient que leur compréhension de leur vécu avait changé et qu'elles abordaient maintenant leurs problèmes différemment. Trois des cinq participantes jugeaient que ces changements étaient positifs. Une a affirmé que le programme lui avait permis de « percer ses mécanismes de défense », une autre a dit

qu'elle communiquait de manière plus positive, acceptait maintenant le soutien des autres et avait appris à s'aimer de nouveau, alors qu'une troisième avait davantage conscience d'elle-même, avait le sentiment d'exercer un plus grand contrôle sur sa vie et ne se sentait plus impuissante. Pour ce qui est de leurs relations, une participante a mentionné qu'elle évitait maintenant de s'engager dans des relations de codépendance, un facteur important dans les progrès qu'elle a faits.

Les deux autres participantes ont, elles aussi, affirmé que le programme les avait changées, mais elles ont jugé ces changements plus négatifs. La participante qui a abandonné le programme a dit qu'elle avait plus de difficulté à venir aux prises avec son vécu lorsqu'elle suivait le programme. L'autre participante qui a qualifié les changements éprouvés de négatifs a affirmé qu'elle avait l'impression de « régresser » et était plus agitée. Elle a ajouté qu'elle était moins portée à « étouffer » ses émotions, mais a aussi dit qu'à cause des contraintes de temps, elle avait parfois le sentiment de se faire « couper la parole » au cours des séances. Les deux participantes qui ont dit avoir éprouvé des changements négatifs ont aussi affirmé que leur colère était plus grande après avoir participé au programme. Elles ont aussi déclaré toutes les deux qu'elles étaient plus portées à exprimer leur colère après le programme qu'avant d'y participer. Fait à noter, leurs résultats aux prétests et post-tests standardisés ne corroborent pas cette constatation. Comme il est précisé plus haut, le niveau de colère a diminué dans tous les cas entre le début et la fin du programme, tel que mesuré par le STAXI et l'inventaire Buss-Durkee. L'accroissement de leur colère inquiétait les participantes, et certaines craignaient les endroits où elles exprimeraient cette colère et les formes qu'elle prendrait une fois le programme terminé. Bien que cela confirme l'importance du suivi dans la collectivité, deux participantes ont exprimé sur le suivi des réserves qui sont abordées plus loin.

À la fin du programme, les animateurs ont demandé aux participantes de chaque groupe qui ont terminé le programme de l'évaluer en répondant à un questionnaire anonyme. Les participantes en ont évalué les composantes ainsi que l'utilité du groupe en général. Sur une échelle allant de 1 (mauvais) à 5 (excellent), les participantes de tous les groupes ont attribué un 4,45 en moyenne au PTI. Le classement des diverses composantes du programme est présenté au tableau 13.

Tableau 13. Évaluation des composantes du PTI par les participantes, selon le groupe

Composantes du PTI	Groupe 1 (N = 5)	Groupe 2 (N = 7)	Groupe 3 (N = 6)	Groupe 4 (N = 6)
Séances de thérapie de groupe de la matinée	3,0	3,7	3,1	3,8
Déroulement de la thérapie de groupe de la matinée	S.O.	S.O.	S.O.	2,8
Groupes de revue	3,2	4,1	2,6	4,0
Présentation des autobiographies	3,0	4,1	3,6	4,7
Récit de ses infractions	4,0	4,0	3,4	4,8
Analyse des chaînes comportementales (ACC)	3,7	3,7	3,1	4,3
Présentation des ACC	S.O.	4,0	3,1	S.O.
Tenue de son journal intime	S.O.	S.O.	S.O.	3,3
TCD — Prise de conscience	3,7	3,9	4,0	4,7
TCD — Efficacité interpersonnelle	3,7	4,1	4,1	4,5
TCD — Maîtrise de ses émotions	3,7	4,6	4,3	4,5
TCD — Tolérance à la détresse	3,5	4,9	4,0	4,7
Relations	3,6	5,0	4,4	4,7
Lettres à sa victime	4,5	4,0	4,0	5,0
Jeux de rôles d'empathie pour les victimes (EV)	4,5	4,7	4,3	4,7
Discussions et exposés sur l'EV	S.O.	S.O.	S.O.	4,8
Erreurs de raisonnement	S.O.	S.O.	S.O.	5,0
Évaluation quotidienne des facteurs de risque	S.O.	S.O.	S.O.	4,3
Présentation des facteurs de risque	S.O.	4,6	3,8	S.O.
Cycle du comportement criminel (CCC)	3,7	3,6	4,3	4,7
Exposés sur le CCC et commentaires	4,2	4,6	4,0	4,8
Conscience des liens entre le corps et l'esprit	S.O.	S.O.	4,0	2,8
Utilisation de films vidéo	4,0	4,3	3,3	3,5
Films vidéo sur l'empathie	S.O.	3,6	S.O.	S.O.
Autres techniques d'action (sociométrie)	3,0	4,6	3,3	3,5
Psychodrames et jeux de rôles	S.O.	S.O.	S.O.	4,5
Devoirs	4,2	3,9	S.O.	S.O.
Note moyenne par groupe	3,7	4,2	3,7	4,3

L'interaction avec le personnel constitue un élément essentiel du PTI. Les participantes qui ont terminé le programme ont été priées d'évaluer cet aspect du PTI. Plus précisément, on leur a demandé d'évaluer les divers types de commentaires qu'elles ont reçus des animateurs du programme, les aptitudes des animateurs pour l'enseignement, et leur niveau d'interaction pendant le programme avec les membres du personnel autres que les animateurs du programme, y compris les responsables de la gestion des peines. Les délinquantes ont trouvé que les animateurs étaient amicaux et les appuyaient. La plupart des participantes ont dit que si les deux animateurs se partageaient les tâches, une certaine ségrégation des rôles entre eux était souvent évidente, l'animateur de sexe masculin s'occupant plutôt de l'enseignement de compétences et l'animatrice étant centrée davantage sur l'aspect thérapie. Cette spécialisation des rôles est probablement avantageuse pour les animateurs, et les participantes n'ont fait état d'aucune préoccupation à cet égard. Les résultats de ce questionnaire sont présentés au tableau 14.

Tableau 14. Évaluation de l'intervention du personnel par les participantes, selon le groupe

Intervention du personnel	Groupe 1 (N = 5)	Groupe 2 (N = 7)	Groupe 3 (N = 6)	Groupe 4 (N = 6)
Commentaires individuels des animateurs	S.O.	4,1	3,0	4,2
Commentaires écrits des animateurs	3,0	4,1	3,3	4,2
Autres commentaires des animateurs	S.O.	S.O.	4,1	3,0
Participation des responsables de la gestion des peines	3,7	3,4	3,3	4,7
Participation d'autres membres du personnel	S.O.	S.O.	S.O.	3,5
Animateur de sexe masculin	4,4	4,9	3,8	4,5
Aptitude pour l'enseignement de l'animateur de sexe masculin	S.O.	S.O.	4,1	4,5
Animatrice	4,4	5,0	3,8	4,8
Aptitude pour l'enseignement de l'animatrice	S.O.	S.O.	4,1	4,5
Note moyenne par groupe	3,9	4,3	3,7	4,2

La directrice du CCBF et la Commission de libération conditionnelle de Colombie-Britannique ont constaté une amélioration du comportement des participantes. La

directrice a dit que les participantes semblaient plus portées à réfléchir à leurs problèmes avant de passer à l'acte et plus objectives à l'égard de leur situation. Au moyen de sondages, la Commission de libération conditionnelle de Colombie-Britannique a constaté une réaction très positive au programme. Elle a observé une différence chez les délinquantes du CCBF qui obtiennent leur libération conditionnelle depuis l'implantation du PTI. Elle estime que non seulement les délinquantes réussissent plus souvent à obtenir leur libération conditionnelle, mais un plus grand nombre parviennent à rester dans la collectivité après leur mise en liberté. Elles semblent mieux équipées pour faire face aux difficultés et possèdent une meilleure compréhension du cycle de leur comportement criminel ainsi que des moyens à prendre pour rompre ce cycle. Dans l'ensemble, la Commission a affirmé que le PTI a comblé un vide dans la gamme de programmes offerts. Un autre élément du PTI que la Commission jugeait importante est la présence d'un thérapeute de sexe masculin comme animateur du programme. Comme certaines participantes ont probablement eu des expériences négatives avec des hommes dans leur vie, la présence d'un animateur de sexe masculin peut servir à imiter la vraie vie et aider les délinquantes à parvenir à faire confiance à un homme. Les participantes ont attribué à l'animateur et à l'animatrice un classement comparable quant à leur efficacité et à leurs capacités, ce qui donne à croire qu'elles les ont acceptés également tous les deux, l'homme et la femme.

Dans l'ensemble, le PTI semble n'avoir eu aucune portée sur l'atmosphère au CCBF. Les entrevues ont produit des renseignements contradictoires sur la façon dont les membres du personnel autres que les animateurs du programme traitent les participantes. Une participante a dit que le personnel était « plus souvent sur son dos » parce qu'elle participait au programme, alors qu'une autre a exprimé l'avis que le personnel nourrissait moins de soupçons à l'égard des participantes au programme que des autres délinquantes. La directrice de l'établissement estime que la relation entre le CCBF et la collectivité a changé, mais ne croit pas que le programme ait eu une portée sur l'atmosphère de l'établissement. Elle a précisé que, comme les agents de libération conditionnelle étaient généralement au courant du programme, la crédibilité du PTI dans la collectivité continue d'augmenter.

Les participantes ont formulé plusieurs recommandations à l'égard du PTI lors du sondage et des entrevues. Pour ce qui est de la préparation en vue du PTI, elles ont recommandé que la composante thérapeutique du programme soit précédée d'un plus grand apprentissage de compétences. Cela souligne peut-être l'importance pour les participantes d'avoir terminé divers autres programmes, comme le Programme d'apprentissage de compétences cognitives, avant d'entreprendre le PTI. Les participantes ont aussi suggéré que les groupes soient plus petits pour permettre plus de thérapie et que la composante yoga soit remplacée par des activités plus flexibles qui changeraient chaque semaine.

Les changements apportés récemment à la structure du programme comprennent le remplacement de la composante yoga par des séances de prise de conscience des liens entre le corps et l'esprit, menées par une ludothérapeute qui anime diverses activités pour les participantes. Les participantes ont exprimé l'avis que le programme devrait être plus structuré en général, mais n'ont donné aucun exemple précis. Enfin, elles ont affirmé qu'il leur fallait plus de soutien à l'extérieur du groupe. Elles ont précisé que les membres du personnel autres que les animateurs du programme devraient se familiariser davantage avec le programme et tout ce qu'il comporte, et pourraient utilement leur fournir un plus grand soutien positif et plus d'encouragements.

Les participantes ont émis des réserves sur plusieurs aspects du PTI, allant de son organisation générale au groupe particulier dont elles ont fait partie. Pour ce qui est de l'organisation du programme, deux participantes ont dit qu'elles n'étaient pas en faveur de la participation obligatoire à un suivi. Elles semblaient s'opposer au suivi, précisant que la participation à un suivi pendant un an était un lourd engagement. Les participantes ont aussi exprimé l'avis qu'il serait utile d'aborder des aspects de la toxicomanie, car le PTI ne comporte pas de séances structurées sur la prévention des rechutes pour les toxicomanes. Certaines ont soulevé la question du favoritisme, car elles estimaient qu'il y avait une absence de règles communes avec, pour corollaire, le traitement égal de toutes les délinquantes. Une participante pensait que le rapport final devrait être rédigé conjointement, plutôt que d'être formulé uniquement par l'animateur ou l'animatrice, autrement dit elle estimait qu'elle devrait pouvoir faire sa propre évaluation. Un autre

sujet d'inquiétude qu'ont mentionné les participantes et qui s'est dégagé des autres groupes est le malaise que cela provoque lorsque le groupe compte à la fois des victimes de violence sexuelle et des délinquantes sexuelles. Étant donné l'accent qui est mis sur les infractions des participantes, certaines ont dit que, selon la nature ou la gravité de leurs infractions, il était difficile de se confier aux membres du groupe de crainte de susciter une réaction émotive ou négative chez les autres. De plus, les participantes avaient l'impression que les évaluations par les coparticipantes étaient généralement fondées sur qui la personne était et sur la nature de l'infraction qu'elle avait commise plutôt que sur ses progrès dans le cadre du programme. Les participantes du dernier groupe, c'est-à-dire du quatrième groupe, ont toutes soulevé la question de la bagarre qui s'est produite entre deux membres du groupe et la façon dont le personnel est intervenu. Comme il est mentionné précédemment, les participantes ont exprimé l'avis que les animateurs auraient dû prendre l'initiative plus souvent pour tenir le groupe en bride lorsque les émotions étaient à fleur de peau.

Comme il est précisé plus haut, un des principaux sujets d'inquiétude des participantes concernait le programme de suivi dans la collectivité. Le programme de suivi est offert aux femmes qui ont déjà participé au PTI, sont mises en liberté du CCBF et habitent la région de Vancouver et du Lower Mainland, qui comprend la ville de Burnaby entre autres. Une entrevue réalisée auprès du personnel du programme de suivi a permis de recueillir des renseignements généraux sur le nombre de femmes qui sont admises à ce programme communautaire et qui le quittent, ainsi que sur l'efficacité perçue du programme. Le personnel a admis que la plupart des femmes manifestaient « plus ou moins de résistance » au suivi, mais a précisé que cette résistance ne posait aucun problème à moins de « devenir extrême » et pouvait généralement être atténuée au sein du groupe. Bien qu'une certaine résistance au suivi soit courante, 28 femmes y ont participé au total jusqu'ici. Fait intéressant à noter, 75 % des délinquantes qui ont pris part au suivi étaient sous responsabilité fédérale. Au total, 16 participantes ont quitté le programme jusqu'ici, et les motifs de leur départ sont indiqués au tableau 15.

Tableau 15. Durée de la participation au programme de suivi et motifs du départ

Détenue sous responsabilité prov. ou féd.	Durée de la participation au suivi (en mois)	Motif du départ
Fédérale	24	Violation des conditions de sa libération, réincarcérée au CCBF.
Fédérale	17	Violation des conditions de sa libération, réincarcérée au CCBF, a réintégré le programme de suivi mais en a été renvoyée à cause de son comportement.
Provinciale	12	Autre intervention de soutien dans la collectivité.
Fédérale	12	Autre intervention de soutien dans la collectivité.
Fédérale	12	Autre intervention de soutien dans la collectivité.
Provinciale	12	Pour suivre un programme d'études.
Fédérale	8	Autre intervention de soutien dans la collectivité.
Fédérale	7+	Violation des conditions de sa libération, réincarcérée au CCBF.
Fédérale	7	Fin de sa peine.
Provinciale	6	Agent de libération conditionnelle contre sa poursuite du suivi.
Provinciale	4	Expulsée du Canada.
Fédérale	4	Illégalement en liberté, réincarcérée au CCBF.
Fédérale	2	Décédée.
Fédérale	1	S'est remise à abuser d'alcool et d'autres drogues, s'est livrée au CCBF.
Fédérale	1	Forte résistance, modification des conditions de sa libération.
Provinciale	2 semaines	S'est remise à abuser d'alcool et d'autres drogues, et a récidivé.

Comme le fait voir le tableau, 37,5 % des participantes (soit 6 des 16) ont quitté le programme parce que leur libération conditionnelle a été suspendue pour avoir commis des infractions mineures ou avoir violé les conditions de leur libération. Le personnel chargé du suivi a déclaré qu'on pouvait s'attendre à de tels cas étant donné la nature de la population et que si certaines participantes avaient violé les conditions de leur libération, aucune n'avait récidivé en commettant un crime grave. Il est à noter qu'une femme a abandonné le programme de suivi parce que son agent de libération conditionnelle n'était pas en faveur de cette intervention. Bien qu'il soit précisé plus haut que les agents de libération conditionnelle sont plus au courant et en faveur du programme, le personnel

chargé du programme a affirmé que l'appui des agents de libération conditionnelle à l'égard du programme variait énormément. Il a précisé que si certains agents ne l'appuyaient pas, c'était habituellement parce qu'ils n'en comprenaient pas les objectifs, ce qui pose un problème car la participante n'est pas incitée alors à prendre des mesures pour combler ses carences qui contribuent à ses facteurs de risque.

5. Effets imprévus : Le PTI a-t-il des effets positifs ou négatifs imprévus?

Les participantes du quatrième groupe qui ont été interviewées ont signalé de nombreux éléments du PTI auxquels elles ne s'attendaient pas lorsqu'elles ont été admises au programme. La plupart d'entre elles ont dit que le programme était plus « intensif » qu'elles ne l'avaient prévu au départ. Bien que personne ne l'ait précisé, cela s'explique peut-être par l'éclairage direct que le programme braque sur le vécu des participantes, allié à la durée du programme et à la quantité de devoirs à faire. Comme il est mentionné précédemment, le PTI ne permet pas aux participantes de suivre d'autres traitements ni de travailler pendant toute sa durée. Deux des délinquantes interviewées ont dit qu'elles ne s'étaient pas attendues à cette contrainte. Elles ont tout de même réussi à travailler des heures réduites et à participer aux réunions des Narcotiques Anonymes (à l'extérieur du CCBF), mais ont dit avoir eu de la difficulté à trouver le temps nécessaire. De plus, elles estimaient que pour réussir le PTI, il leur fallait d'abord venir à bout de leur toxicomanie en suivant un autre programme. Elles s'attendaient donc à ce qu'une plus grande place soit faite à la toxicomanie et à la maîtrise de la colère, et auraient trouvé cela bénéfique d'explorer ces domaines plus en détail. La plupart des participantes ont dit qu'elles ne s'attendaient pas à ce que le programme appuie autant sur leurs crimes individuels. Une femme a mentionné que le fait d'avoir à raconter son crime et à en discuter a ranimé des cauchemars qui commençaient à peine à s'estomper. Cette question est approfondie plus loin dans la présente section. Enfin, la plupart des participantes ont dit qu'elles n'étaient pas au courant du programme de suivi et de l'obligation d'y participer pendant un an; deux ont exprimé leur ressentiment.

Pour ce qui est de la divulgation de renseignements personnels, certaines participantes ont dit que cela ne les gênait pas de faire part au groupe de leurs sentiments et des expériences qu'elles ont vécues, alors que cet aspect du programme en préoccupait

d'autres. D'après les participantes, les échanges de renseignements personnels ont eu quelques fois des conséquences imprévues. Une participante a fait la remarque que le groupe excellait à échanger, « peut-être un peu trop même », ce qui peut parfois compromettre la confidentialité des renseignements communiqués. Les membres du personnel aussi bien que les participantes ont signalé que le respect de la confidentialité des renseignements avait posé un problème dans certains groupes. De plus, la plupart des délinquantes ont affirmé que la divulgation de renseignements personnels aux autres membres du groupe avait du bon et du mauvais. Elles ont précisé, par exemple, qu'en écoutant les autres, il leur arrive de mieux comprendre les autres membres du groupe, mais de se comprendre moins.

Comme il est mentionné plus haut, une autre conséquence importante et imprévue de la divulgation de renseignements personnels et des antécédents criminels est que cela troublait des participantes d'avoir à raconter leurs crimes aux autres, surtout s'ils avaient eu un grand retentissement. Des participantes ont dit qu'il leur était difficile de se confier aux autres membres du groupe, car elles craignaient leurs réactions négatives, voire agressives. Par exemple, une participante qui a commis un crime sexuel peut penser qu'il lui est impossible d'être complètement franche au sujet de son crime par crainte de représailles; cependant, comme le groupe compte probablement des victimes d'infractions sexuelles, il peut y avoir un risque de représailles si elle minimise son crime. De même, une composante du programme comporte l'évaluation mutuelle des participantes. Bien que le but soit d'amener les participantes à se faire réciproquement des commentaires positifs et constructifs sur leurs progrès, des participantes ont dit que ces co-évaluations étaient généralement fondées sur qui la personne était et sur la nature du crime qu'elle avait commis plutôt que sur ses progrès dans le cadre du programme. Il semblerait que les réactions émotionnelles des participantes aux infractions des autres les aveuglent parfois aux progrès que ces femmes ont faits. Dans l'ensemble, les femmes ont été étonnées par l'impact que la dynamique de groupe peut avoir sur le programme.

Trois femmes ont dit que, tout au long du PTI, elles se sont senties poussées par les responsables de la gestion des peines et la Commission de libération conditionnelle de Colombie-Britannique à poursuivre le programme. Les participantes ont aussi constaté

qu'on appuyait beaucoup sur la libération conditionnelle dans le PTI et sur sa portée probable sur l'obtention de la libération conditionnelle — insistance à laquelle les femmes ne s'attendaient pas et qu'elles n'ont pas appréciée. Fait intéressant, une délinquante a dit qu'elle avait été poussée à participer au PTI par d'autres détenues qui y avaient déjà participé. Le fait que d'anciennes participantes incitent leurs codétenues à s'inscrire au programme peut être considéré à la fois comme positif et efficace, car les détenues sont probablement plus portées à participer à un programme que leurs codétenues leur vantent. Les participantes n'ont pas dit qu'elles avaient été poussées à participer au PTI par les animateurs du programme, mais ont affirmé qu'elles avaient espéré que les animateurs exercent un plus grand contrôle, surtout lorsque le groupe était instable.

Quant à l'interaction au sein du groupe, les participantes ont semblé s'entendre bien entre elles, à l'exception des problèmes évidents qui résultent d'incidents négatifs isolés. Une participante a signalé qu'elle avait appris à mieux choisir les personnes à qui elle faisait confiance en utilisant les compétences enseignées dans le PTI. Par exemple, elle n'« achète » plus ses amis, car elle a appris que ce n'est pas nécessaire si une relation de confiance existe. Alors que les relations au sein du groupe semblaient essentiellement positives, les rapports entre trois participantes et d'autres détenues du CCBF semblaient plutôt tendus à cause du programme. Les participantes attribuaient cette animosité au fait que les autres détenues considéraient qu'elles cherchaient à impressionner le personnel en participant au programme, ou à leur refus de divulguer les renseignements confidentiels communiqués au sein du groupe. Une participante a dit que ses amies se comportaient différemment envers elle parce qu'elles « n'aiment pas me voir avancer » en suivant le PTI. Le fait que les participantes et les non-participantes vivent toutes dans les pavillons affectés à la population carcérale générale semble poser un problème à cet égard.

Les participantes ont fait état d'effets imprévus positifs aussi bien que négatifs de leur participation au PTI. Parmi les femmes qui se sentaient contraintes à suivre le programme au départ, une a qualifié certaines composantes du programme de très positives. D'autres, toutefois, ont signalé plusieurs éléments négatifs imprévus que le programme avait ramenés à la surface. Premièrement, la plupart ont dit que l'accroissement de leur colère

et des manifestations de leur colère était une conséquence imprévue du programme. Comme il est précisé précédemment, les résultats des prétests et des post-tests ne corroborent pas cette constatation. Une participante a mentionné qu'il était difficile d'accepter les autres participantes telles qu'elles sont, surtout après avoir entendu le récit de leurs antécédents criminels. Encore une fois, les participantes ont fait la remarque qu'elles ne s'attendaient pas au manque d'autorité exercée sur le groupe à certaines occasions, lequel a rendu les choses difficiles au sein du groupe.

CONCLUSIONS

Limites de la présente étude

Il est essentiel de noter que la présente évaluation comporte certaines limites. Premièrement, bien que les chercheuses aient analysé les résultats aux prétests et aux post-tests des quatre groupes de participantes au PTI, seules les cinq participantes du quatrième groupe ont pris part au sondage et aux entrevues; par conséquent, l'échantillon de référence de l'analyse qualitative était petit. De plus, comme le taux de réponse au sondage réalisé auprès du personnel est de 10 % seulement, l'échantillon de membres du personnel était lui aussi plus petit que prévu au départ. Le manque d'uniformité dans l'administration des prétests et des post-tests limite également la portée de la présente évaluation.

Depuis le lancement du PTI, divers instruments ont été utilisés comme prétests et post-tests pour mesurer les progrès des participantes, dont seulement quelques-uns ont été administrés uniformément à toutes les participantes de tous les groupes. Les chercheuses ont analysé uniquement les résultats aux mesures qui avaient été administrées uniformément à tous les groupes de participantes. Par conséquent, toute donnée pertinente qui s'est dégagée des autres mesures a été exclue de l'évaluation. Comme le manque d'uniformité de l'évaluation des participantes de tous les groupes a imposé des limites à la présente évaluation, des recommandations sont formulées pour y remédier.

Recommandations visant l'amélioration du programme

Les membres du personnel du CCBF qui ont participé au sondage ont tous dit qu'ils étaient au courant du PTI et en connaissaient les objectifs. Bien qu'ils aient collectivement jugé le programme assez efficace, tous ont émis de nombreuses réserves sur le programme. Il se peut que ces sujets d'inquiétude n'aient pas été soulevés aux séances régulières d'information du personnel sur le programme ou que l'on n'y ait pas remédié. Bien que ces séances hebdomadaires organisées pour faire le point aient mis la plupart des employés au courant du programme, il serait utile de transmettre plus de renseignements au personnel pour lui faire mieux connaître des éléments pertinents du

programme. Cela pourrait permettre aux membres du personnel qui ne sont pas chargés du PTI de mieux en connaître le contenu et, par voie de conséquence, de fournir un soutien plus efficace aux participantes en dehors du programme.

Les critères d'admission appliqués actuellement pour sélectionner les candidates excluent certaines délinquantes à cause de la durée de leur peine, de leur niveau d'instruction et/ou de leurs capacités intellectuelles. Comme il est précisé précédemment, il se peut fort bien que les femmes condamnées à une peine plus courte et incapables de lire et d'écrire au niveau de base requis possèdent des besoins élevés. Or les critères d'admission actuels ne leur permettent pas de participer au programme. Il est recommandé d'analyser les critères de sélection plus à fond et d'envisager la possibilité d'élargir la gamme des participantes éventuelles.

Quelques recommandations sont formulées, visant le contenu du programme.

Premièrement, les participantes ont affirmé qu'il leur aurait été profitable d'aborder le sujet de la toxicomanie et de l'usage abusif de substances intoxicantes dans le cadre du PTI. Il est donc conseillé que les animateurs du programme songent à greffer au PTI un volet centré sur la toxicomanie. Deuxièmement, les participantes ont dit que le programme appuyait beaucoup sur l'obtention et la réussite de sa libération conditionnelle. De plus, la plupart des employés sondés ont dit qu'à leur connaissance, la participation au PTI constituait une condition préalable à la présentation d'une demande de libération conditionnelle. Les participantes estimaient que cet accent mis sur la libération conditionnelle leur nuisait, car certaines se sont senties contraintes de s'inscrire au programme et de le poursuivre jusqu'à la fin si elles avaient l'intention de demander leur libération conditionnelle. Cette insistance sur la libération conditionnelle semble être corroborée par la Commission de libération conditionnelle de Colombie-Britannique, selon laquelle les animateurs du programme aident à préparer les participantes à leur audience de libération conditionnelle. Si cette accentuation est utile aux fins de la libération conditionnelle, l'axe principal du programme risque d'en être éclipsé. Pour assurer la réussite du programme, il serait probablement plus utile que les femmes soient motivées à y participer à cause des expériences qu'elles ont vécues et de leur situation personnelle, et non parce qu'elles croient que c'est leur seul moyen d'obtenir leur

libération conditionnelle. Comme la motivation interne est essentielle au succès du PTI d'après les résultats des entrevues, les animateurs du programme constateront peut-être que s'ils appuient moins sur la libération conditionnelle, le désir qu'expriment les participantes de suivre le programme est plus sincère.

Des recommandations sont également formulées visant la structure du programme. Étant donné sa durée, le PTI ne permet pas aux participantes de suivre d'autres programmes ou d'occuper un emploi facilement. Bien que les animateurs du programme prévoient que sa structure sera légèrement différente pour les nouveaux groupes, il n'est pas clair que ces changements atténueront l'intensité du programme et les exigences imposées aux participantes. Comme il est important que les participantes puissent conserver leur emploi ou suivre d'autres programmes de traitement en concomitance avec le PTI si elles le veulent, il est conseillé d'examiner la structure du PTI pour déterminer si c'est possible.

Le respect de la confidentialité des propos échangés est un souci inhérent à tout traitement correctionnel. Les résultats de la présente évaluation révèlent que le niveau de confiance de tout le groupe a été sapé. Bien qu'il ne soit pas possible de prévenir toute divulgation de renseignements confidentiels, il est important d'établir une approche cohérente à la sanction de toute infraction à la règle de la confidentialité et d'adopter un degré de tolérance zéro. De même, dans le cas de la bagarre qui a éclaté au sein du groupe, les participantes étaient mécontentes de la façon dont l'incident s'était produit. Elles ont toutes affirmé qu'elles s'attendaient à ce que les animateurs exercent un plus grand contrôle dans de telles situations et auraient préféré qu'ils serrent la bride au groupe. Qu'il s'agisse d'infractions à la règle de la confidentialité ou d'affrontements physiques, les participantes devraient pouvoir être sûres que les animateurs du programme maîtriseront la situation, et savoir quelles en seront les conséquences. Les résultats de cette évaluation montrent clairement que l'absence de punitions adéquates gênait les participantes qui auraient préféré une réponse plus structurée et plus ferme à ces actes.

Enfin, la présente évaluation a révélé un manque d'uniformité dans l'administration de prétests et de post-tests aux participantes des quatre groupes. Les résultats à certains

instruments de mesure ont été exclus de l'évaluation parce que ces tests n'avaient pas été administrés uniformément à toutes les participantes. Il était donc difficile pour les chercheuses d'identifier les instruments qui avaient été administrés uniformément à chaque groupe, et d'en faire usage. Bien que cette évaluation ait abordé brièvement le sujet des lacunes possibles des mesures utilisées, cela dépasse sa portée de recommander de meilleurs instruments. Il est fortement recommandé de réévaluer les instruments utilisés actuellement en fonction de leur utilité auprès de la population cible et dans le contexte du programme. Il serait utile de faire des recherches sur les instruments utilisés pour évaluer les participantes et de veiller à ce qu'ils soient conçus et validés en fonction d'une population de délinquantes. Il est en outre recommandé de créer et d'adopter une batterie d'évaluation standardisée, composée de mesures qui sont moins perméables à la propension des participantes à donner des réponses socialement souhaitables. Cette batterie devrait être administrée uniformément à toutes les participantes au PTI à l'avenir, appuyer sur les facteurs dynamiques et être liée spécifiquement aux buts et aux objectifs thérapeutiques du programme.

Résumé des constatations

Bien que le PTI soit un programme relativement nouveau au CCBF, il semble avoir trouvé sa place et sa fonction à l'établissement. En résumé, les membres du personnel de même que les détenues sont au courant du programme et de ses objectifs. En général, les responsables du PTI et les participantes jugent le programme favorablement et estiment qu'il atteint les objectifs visés. Certains membres du personnel ont dit avoir constaté des changements chez les participantes et dans l'établissement, qu'ils attribuent au programme.

La première question abordée dans le cadre de cette évaluation était d'établir si le PTI sert la population cible. Le PTI sert en général la population qu'il vise, et le personnel du CCBF est informé et bien renseigné sur le programme. Bien que le programme soit relativement neuf, beaucoup d'employés ont dit qu'il répondait à un besoin. Quant aux critères d'admission au programme, d'aucuns craignaient que les critères portant sur la durée de la peine et le niveau d'instruction requis n'excluent des délinquantes qui pourraient autrement tirer profit du programme.

La deuxième question abordée dans le cadre de cette évaluation est celle des ressources et appuis dont bénéficie le PTI, à savoir s'ils sont adéquats. Les entrevues et sondages réalisés auprès du personnel révèlent que la plupart des employés du CCBF appuient le PTI en général. Bien que le programme bénéficie de l'appui du personnel, il semble que certains employés soient plus susceptibles de l'appuyer que d'autres. Les employés qui orientent les délinquantes vers le PTI sont généralement ceux qui sont les mieux renseignés sur le programme et qui l'appuient le plus. Le programme est également bien connu des détenues, car certaines femmes en sont informées par des codétenues.

La troisième question abordée dans le cadre de cette évaluation était d'établir si les activités du programme sont présentées et exécutées de façon à atteindre les objectifs visés. Bien que les participantes et les membres du personnel non chargés du programme appuient le PTI, ils ont dit que sa mise en œuvre soulevait des inquiétudes depuis le début. Leurs préoccupations sont nées d'incidents qui se sont produits : divulgation à d'autres de renseignements confidentiels communiqués au sein du groupe, et affrontements physiques et émotionnels entre participantes. La confidentialité des renseignements communiqués au sein du groupe risque d'être violée dans tout programme correctionnel, mais les participantes et le personnel étaient troublés par la façon dont les affrontements entre participantes avaient été gérés dans le PTI. Un autre point qui a été soulevé est que le PTI ne permet pas vraiment de participer à d'autres activités dans l'établissement à cause de sa durée. D'après les résultats de la présente évaluation, l'élaboration d'un plan structuré d'action prévoyant l'exercice d'un contrôle plus serré sur le groupe lorsque les participantes deviennent émotionnellement ou physiquement instables permettrait d'améliorer la situation. Il est clair que la mise en œuvre d'un tel plan profiterait aux participantes, car cela aiderait à désamorcer plus facilement les situations explosives et à maintenir un climat plus stable et plus prévisible au sein du groupe.

La quatrième question abordée dans le cadre de la présente évaluation était celle de l'efficacité du PTI. Toutes les participantes interviewées ont dit que le PTI avait répondu plus ou moins à leurs besoins en matière de programmes. Les participantes ont déclaré qu'elles étaient plus sûres d'elles-mêmes, plus patientes et plus empathiques, et avaient appris à accorder de l'importance à la conscience de soi et à l'utilisation d'habiletés pour

se prendre en main. Toutes les participantes ont aussi affirmé que leur compréhension d'elles-mêmes et de leur vécu avait évolué.

Finalement, l'évaluation a cherché à déterminer si le programme avait des effets imprévus positifs ou négatifs. Les bienfaits du PTI ont été clairement exprimés par les participantes, même si elles n'étaient pas unanimes à juger le programme efficace. Le PTI semble bâtir sur les compétences que les participantes ont acquises précédemment dans le cadre d'autres programmes comme le Programme d'apprentissage de compétences cognitives, et semble bâtir sur ces habiletés par la thérapie de groupe. Les participantes ont reconnu que le PTI pouvait être utilisé par certaines délinquantes à des fins autres que celles visées, mais ne croyaient pas que cela s'était produit. La durée et l'intensité du programme excluaient probablement son détournement à d'autres fins. Les participantes ont signalé plusieurs effets négatifs imprévus du programme. Premièrement, bon nombre d'entre elles ont dit qu'elles ignoraient au départ le contenu du programme, ses modalités et ses exigences, par exemple l'intensité du programme, l'existence du suivi et l'obligation d'y participer pendant un an, et qu'elles en éprouvaient du ressentiment. Deuxièmement, les renseignements personnels communiqués au sein du groupe ont parfois été rapportés à d'autres détenues qui ne participaient au programme. Troisièmement, les participantes ont fait remarquer qu'étant donné l'accent mis sur leurs infractions, cela risque de susciter de l'animosité au sein du groupe si une participante a commis un crime qui a eu un grand retentissement. De plus, il est difficile pour la participante en question de parler franchement de son crime par crainte des réactions négatives des autres. Quatrièmement, les participantes ont affirmé qu'elles ne s'attendaient pas à ce que le programme appuie autant sur la libération conditionnelle et sa réussite; en conséquence, certaines se sont senties contraintes de poursuivre le programme pour des raisons autres que leur motivation interne. Cinquièmement, les participantes ont signalé que le programme créait parfois de l'animosité entre elles et d'autres détenues, car les idées préconçues — et parfois négatives — des détenues sur le PTI influencent la façon dont elles perçoivent les participantes. Sixièmement, les participantes ont dit qu'elles ne s'attendaient pas à la bagarre qui s'est produite au sein du groupe; l'indulgence des intervenants dans cette affaire a étonné les participantes et les a poussées à faire des remarques sur le manque de contrôle au sein du groupe. Enfin, la plupart des participantes ont dit qu'elles exprimaient

plus de colère après avoir terminé le programme, une constatation contraire aux résultats de l'analyse quantitative. Bien que ce phénomène soit probablement attribuable au fait qu'elles aient commencé à confier à d'autres leurs souvenirs personnels et les expériences négatives qu'elles ont vécues, certaines considéraient cela comme un résultat négatif du programme. Bien que le PTI semble efficace auprès des délinquantes, il a de nombreux effets négatifs qui risquent de nuire à son succès. Il faut reconnaître que ces effets négatifs existent et les évaluer en vue d'établir les moyens à prendre pour y remédier dans l'avenir.

RÉFÉRENCES

- Blanchette, K., Robinson, D., Alksnis, C., et Serin, R. (1997). *Évaluation des résultats du traitement chez les délinquants auteurs de violence familiale : Fiabilité et validité d'un ensemble de tests d'évaluation du traitement de la violence familiale*. Ottawa (Ontario) : Service correctionnel du Canada.
- Buss, A.H. et Durkee, A. (1957). « An inventory for assessing different kinds of hostility », *Journal of Consulting Psychology*, 21, 343-349.
- Costa, P. T. et McCrae, R. R. (1980). « Influence of extraversion and neuroticism on subjective well-being: Happy & unhappy people », *Journal of Personality and Social Psychology*, 38, 668-678.
- Dahlstrom, W., Welsh, G., et Dahlstrom, L. (1975). *An MMPI Handbook (Vol. II): Research Applications*. Minneapolis (Minnesota) : University of Minnesota Press.
- Delveaux, K. et Blanchette, K. (2000). *Résultats de l'évaluation du programme de l'Équipe d'entraide des détenues à l'établissement Nova pour femmes*. Ottawa (Ontario) : Service correctionnel du Canada, R-87.
- Gough, H.G. (1957). *Manual for the California Psychological Inventory*. Palo Alto, CA : Consulting Psychologists Press.
- Irving, J. et Blanchette, K. (2001). *An Evaluation Framework for the Intensive Treatment Program for Female Offenders (ITP) at the Burnaby Correctional Centre for Women*. Ottawa (Ontario) : Service correctionnel du Canada, manuscrit inédit.
- Linehan, M.M. (1993). *Cognitive-Behavioral Treatment of Borderline Personality Disorder*. New York (New York) : The Guilford Press.
- Northway, M.L. et Weld, L. (1957). *Sociometric Testing*. Toronto (Ontario) : University of Toronto Press.
- Paulhus, D. L. (1984). « Two-component models of socially desirable responding », *Journal of Personality and Social Psychology*, 46, 598-609.
- Richardson-Taylor, K. et Blanchette, K. (2001). *Résultats d'une évaluation du programme de dressage de chiens Pawsitive Directions offert à l'établissement Nova pour femmes*. Ottawa (Ontario) : Service correctionnel du Canada.
- Saidman, L. et Chato-Manchuk, F. (2000). *Intensive Treatment Program for Female Offenders (ITP)*. Burnaby (Colombie-Britannique) : Centre correctionnel de Burnaby pour femmes.
- Saidman, L. et Chato-Manchik, F. (1998). *Intensive Treatment Program for Female Offenders (ITP)*. Burnaby (Colombie-Britannique) : Centre correctionnel de Burnaby pour femmes, manuscrit inédit.

- Spielberger, C.D., Jacobs, G., Russell, S. et Crane, R.S. (1983). « Assessment of anger: The state-trait anger scale » dans Spielberger, Charles D. et Butcher, James N. (sous la direction de), *Advances in Personality Assessment* (161-189). Hillsdale (New Jersey) : Lawrence Erlbaum Associates, Inc. Publishers.
- Spraikin, R.P., Gershaw, N.J., et Goldstein, A.P. (1976). *Skills Training for Community living: Applying Structured Living Therapy*. New York (New York) : Pergamon Press.
- Syed, F. et Blanchette, K. (2000a). *Résultats de l'évaluation du programme de l'Équipe d'entraide des détenues à l'établissement Joliette pour femmes*. Ottawa (Ontario) : Service correctionnel du Canada, R-88.
- Syed, F. et Blanchette, K. (2000b). *Résultats de l'évaluation du programme de l'Équipe d'entraide des détenues à l'établissement Grand Valley pour femmes*. Ottawa (Ontario) : Service correctionnel du Canada, R-86.
- Tien, G., Bond, L., Lamb, D., Gillstrom, B., Paris, F., et Worsfold, H. (1993). *Report on the Review of Mental Health Services at Burnaby Correctional Centre for Women*. Manuscrit inédit, Forensic Psychiatric Services Commission.
- Watson, D. et Friend, R. (1969). « Measurement of social-evaluation anxiety », *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 33, 447-457.
- Zemore, R et Bretell, D. (1983). « Depression-proneness, low self-esteem, unhappy outlook, and narcissistic vulnerability », *Psychological Reports*, 52, 223-230.

ANNEXES

ANNEXE A : Questionnaire de sondage auprès des animateurs du PTI

Le présent questionnaire vise à déterminer l'efficacité du Programme de traitement intensif au CCBF du point de vue des personnes qui le donnent, c'est-à-dire des animateurs du programme.

Nous vous saurions gré de répondre aux questions suivantes. Vos vues et vos opinions sur le programme sont d'importance capitale pour mener cette évaluation à bien.

1. À votre avis, dans quelle mesure le PTI est-il efficace pour permettre aux femmes :
- a) de prendre conscience de leur propre comportement et de le comprendre?
- | | | | | | | | | | |
|-----|---|---|---|---------------|---|---|---|---|-------------|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
| Peu | | | | Plus ou moins | | | | | Extrêmement |
- b) d'élaborer des stratégies pour se prendre en main?
- | | | | | | | | | | |
|-----|---|---|---|---------------|---|---|---|---|-------------|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
| Peu | | | | Plus ou moins | | | | | Extrêmement |
- c) de découvrir leur pouvoir de contrôler leur propre destinée en parlant avec d'autres personnes des expériences qu'elles ont vécues?
- | | | | | | | | | | |
|-----|---|---|---|---------------|---|---|---|---|-------------|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
| Peu | | | | Plus ou moins | | | | | Extrêmement |
2. Avez-vous remarqué un changement quelconque dans l'atmosphère générale à l'établissement ou dans les rapports entre le personnel et les détenues grâce au programme?
- _____ Oui _____ Non

Si oui, quel genre de changement?

3. Avez-vous constaté un changement quelconque chez les participantes depuis qu'elles ont entrepris le programme?

_____ Oui _____ Non

Si oui, veuillez préciser dans quel domaine ce changement s'est produit :

_____ Dans la façon dont elles composent avec leurs sentiments personnels (c.-à-d. en parlant davantage avec d'autres personnes de leur vécu).

_____ Dans la façon dont elles font face aux situations difficiles auxquelles elles sont confrontées.

_____ Dans leur rôle au sein du groupe.

_____ Dans leur comportement envers le personnel.

_____ Dans leur comportement envers les autres détenues.

_____ Dans leur comportement en établissement.

_____ Autres (prière de préciser) : _____

4. Avez-vous des commentaires positifs à faire sur le PTI?

_____ Oui _____ Non

Veuillez préciser :

5. Est-il déjà arrivé que le PTI soit à l'origine d'une crise ou d'un problème?

_____ Oui _____ Non

Si oui, pourquoi et quand?

Le problème a-t-il été résolu?

_____ Oui _____ Non

Si oui, comment?

6. Avez-vous déjà constaté une résistance quelconque au programme de la part des détenues ou du personnel?

_____ Oui _____ Non

Quel genre de résistance?

7. Y a-t-il, à votre avis, des cas où le PTI est utilisé à des fins autres que celles du programme (par exemple pour bavarder, éviter de travailler, etc.)?

_____ Oui _____ Non

Veillez préciser :

8. Y a-t-il des choses que vous reprochez au PTI en général?

_____ Oui _____ Non

Veillez préciser :

Quel poste occupez-vous dans la mise en œuvre et la prestation du PTI?

Depuis combien de temps occupez-vous ce poste?

Depuis combien de temps travaillez-vous auprès de délinquantes?

MERCI BEAUCOUP DE VOTRE COLLABORATION!

ANNEXE B : Questionnaire de sondage auprès de membres du personnel autres que les responsables du PTI

Le présent questionnaire vise à déterminer l'efficacité du Programme de traitement intensif (PTI) au CCBF. Le programme aide les délinquantes à prendre conscience de leur propre comportement, à le comprendre et à apprendre des stratégies d'adaptation plus efficaces pour faire face aux difficultés de la vie.

Le questionnaire a été distribué à des membres du personnel du CCBF au hasard de manière à constituer un échantillon représentatif d'employés dont la connaissance du programme varie. Nous vous saurions gré de répondre aux questions suivantes. Vos vues et vos opinions sur le programme sont d'importance capitale pour mener cette évaluation à bien. Le questionnaire est anonyme; vos réponses serviront uniquement à des fins de recherche et seront strictement confidentielles.

1. Connaissez-vous le PTI?
_____ Oui _____ Non

Si oui, comment avez-vous pris connaissance du PTI?

2. Parmi les délinquantes dont vous vous occupez, y en a-t-il qui participent au PTI?
_____ Oui _____ Non

3. Savez-vous quels sont les buts et objectifs du programme?
_____ Oui _____ Non

Quels sont-ils?

4. À votre avis, dans quelle mesure le PTI est-il efficace pour permettre aux femmes :
- a) de prendre conscience de leur propre comportement et de le comprendre?
- 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10
Peu Plus ou moins Extrêmement
- b) d'élaborer des stratégies pour se prendre en main?
- 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10
Peu Plus ou moins Extrêmement
- c) de découvrir leur pouvoir de contrôler leur propre destinée en parlant avec d'autres personnes des expériences qu'elles ont vécues?
- 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10
Peu Plus ou moins Extrêmement

5. Avez-vous remarqué un changement quelconque dans l'atmosphère générale à l'établissement ou dans les rapports entre le personnel et les détenues grâce au programme?

_____ Oui _____ Non

Si oui, quel genre de changement?

6. Avez-vous constaté un changement quelconque chez les participantes depuis qu'elles ont entrepris le programme?

_____ Oui _____ Non

Si oui, veuillez préciser dans quel domaine ce changement s'est produit :

- _____ Dans la façon dont elles composent avec leurs sentiments personnels (c.-à-d. en parlant davantage avec d'autres personnes de leur vécu).
- _____ Dans la façon dont elles font face aux situations difficiles auxquelles elles sont confrontées.
- _____ Dans leur rôle au sein du groupe.
- _____ Dans leur comportement envers le personnel.
- _____ Dans leur comportement envers les autres détenues.

_____ Dans leur comportement en établissement.
_____ Autres (prière de préciser) : _____

7. Avez-vous des commentaires positifs à faire sur le PTI?
_____ Oui _____ Non

Veillez préciser :

8. Est-il déjà arrivé que le PTI soit à l'origine d'une crise ou d'un problème?
_____ Oui _____ Non

Si oui, pourquoi et quand?

Le problème a-t-il été résolu?

_____ Oui _____ Non

Si oui, comment?

9. Avez-vous déjà constaté une résistance quelconque au programme de la part des détenues ou du personnel?
_____ Oui _____ Non

Quel genre de résistance?

10. Y a-t-il, à votre avis, des cas où le PTI est utilisé à des fins autres que celles du programme (par exemple pour bavarder, éviter de travailler, etc.)?
_____ Oui _____ Non

Veillez préciser :

11. Y a-t-il des choses que vous reprochez au PTI en général?

_____ Oui

_____ Non

Veillez préciser :

Veillez répondre aux questions suivantes si cela ne vous met pas mal à l'aise, sinon sentez-vous libre de les sauter.

Quel poste occupez-vous à l'établissement? _____

Depuis combien de temps occupez-vous ce poste? _____

Depuis combien de temps travaillez-vous auprès de délinquantes? _____

MERCI BEAUCOUP DE VOTRE COLLABORATION!

ANNEXE C : Questionnaire de sondage auprès des participantes

Le Programme de traitement intensif (PTI) est un programme offert à cet établissement aux femmes qui veulent mieux comprendre leur comportement et acquérir des habiletés pour mieux faire face aux difficultés de la vie quotidienne. Nous vous serions reconnaissantes de remplir ce questionnaire et de nous dire ce que vous pensez du PTI afin de nous aider à déterminer si le programme est un succès et à trouver des moyens de l'améliorer.

Vos réponses sont strictement confidentielles et votre anonymat est protégé.

1. Quel âge avez-vous? _____
2. Quelle est la durée de votre peine actuelle (en mois)? _____
3. Depuis combien de temps êtes-vous incarcérée (en mois)? _____
4. Depuis combien de temps êtes-vous incarcérée à cet établissement (en mois)?

5. Étiez-vous au courant du PTI et du fait que vous pouviez y participer?
_____ Oui _____ Non
6. Si oui, comment en avez-vous pris connaissance et vous y êtes-vous inscrite?
_____ J'ai vu des avis ou des affiches.
_____ Une autre détenue m'en a parlé.
_____ Une participante au PTI m'a conseillée de le suivre.
_____ Un membre du personnel qui s'occupe du PTI m'a conseillée de le suivre.
_____ Autres (prière de préciser) : _____
7. Avez-vous déjà présenté une demande d'inscription au programme qui a été rejetée?
_____ Oui _____ Non
8. Est-ce que cela vous inquiétait de participer au programme?
_____ Oui _____ Non

Si oui, pourquoi? (Cochez toutes les raisons de vos inquiétudes.)

- _____ Le programme ne m'intéressait pas vraiment.
- _____ Je suivais un autre programme ou j'avais un travail.
- _____ Je ne pensais pas avoir besoin de ce programme.
- _____ Je pensais que cela me gênerait de parler de choses intimes en groupe.
- _____ Je craignais que ce que je dirais au groupe ne soit rapporté à d'autres.

_____ J'avais peur de ce que les autres participantes en penseraient.
_____ J'avais peur de ce que les membres du personnel en penseraient.

9. Qu'espérez-vous tirer du programme?

10. Avez-vous remarqué un changement quelconque dans l'atmosphère générale à l'établissement ou dans les rapports entre le personnel et les détenues grâce au programme?

_____ Oui _____ Non

Si oui, quel genre de changement?

11. Avez-vous déjà constaté une résistance quelconque au programme de la part des détenues ou du personnel?

_____ Oui _____ Non

Quel genre de résistance?

12. Y a-t-il, à votre avis, des cas où le PTI est utilisé à des fins autres que celles du programme (par exemple pour bavarder, éviter de travailler, etc.)?

_____ Oui _____ Non

Veillez préciser :

13. Y a-t-il des choses que vous reprochez au PTI en général?

_____ Oui _____ Non

Seriez-vous disposée à nous dire ce que vous pensez du PTI dans une courte entrevue personnelle avec une chercheuse?

_____ Oui _____ Non

Seriez-vous disposée à vous joindre à d'autres participantes au PTI pour parler avec une chercheuse de votre expérience dans le cadre du programme?

_____ Oui _____ Non

Si vous êtes disposée à vous soumettre à une entrevue personnelle ou à prendre part à une discussion de groupe sur le programme, veuillez inscrire votre nom ci-dessous et nous communiquerons avec vous. Vous pouvez être sûre que tous les renseignements que vous nous communiquerez seront utilisés à des fins de recherche seulement et seront strictement confidentiels.

Nom : _____ Date : _____

MERCI BEAUCOUP DE VOTRE COLLABORATION!

ANNEXE D : Questionnaire d'entrevue auprès des animateurs du programme et de la directrice de l'établissement

1. Description générale du programme

Quels sont les buts et objectifs du programme?

Dans quelle mesure les buts et objectifs du PTI sont-ils atteints d'après vous?

Qu'espérez-vous que les femmes vont tirer de ce programme en bout de ligne?

Est-ce que l'établissement offre d'autres activités ou programmes rattachés au PTI?

Y a-t-il des critères d'exclusion du programme?

Est-ce que le programme a eu des résultats imprévus à votre connaissance?

Quel est, d'après vous, le profil des femmes qui participent au programme?

Comment cette description générale des participantes au PTI se compare-t-elle au profil des détenues du CCBF qui ne participent pas au programme?

Quels sont les types de comportement qui entraîneraient le renvoi permanent d'une participante du programme? Une participante qui est renvoyée du programme peut-elle y être réadmise après un certain temps? Après combien de temps?

2. Implantation du PTI

a) Soutien

D'après vous, quelle importance les membres suivants du personnel du CCBF accordent-ils au PTI?

- les professionnels de la santé mentale (psychologues, travailleuses sociales)
- les responsables de la gestion des cas
- les responsables de la gestion des peines
- la directrice de l'établissement

Avez-vous constaté une résistance quelconque au PTI de la part des détenues ou du personnel?

Le temps et l'énergie que vous consacrez au PTI sont-ils reconnus comme une partie intégrante de votre poste régulier?

Qu'est-ce qui vous serait utile dans la prestation du PTI (c.-à-d. les choses dont vous avez besoin plus de ou moins de)?

b) Formation

Y a-t-il d'autres membres du personnel qui vous aident à donner le programme? Si oui, quel genre de formation doivent-ils posséder?

Y a-t-il des sujets qui ne sont pas abordés dans le programme, mais qui devraient l'être à vos avis? Si oui, quels sont ces sujets?

c) Concilier les activités des participantes au PTI avec les autres activités à l'établissement

Les participantes au PTI bénéficient-elles du soutien des membres du personnel qui ne sont pas chargés des programmes?

Est-ce que d'autres membres du personnel s'attendaient à ce que les participantes soient ailleurs ou se livrent à une autre activité quelconque?

Y a-t-il une fête de remise des certificats qui couronne la fin du programme?

Qui a été invité à la fête de remise des certificats? Quelle a été la réaction des participantes à la fête?

Pensez-vous que le processus d'éveil des femmes à leur capacité de se prendre en main pour combler leurs besoins psychologiques et émotionnels va bien?

D'après vous, est-ce que les autres membres du personnel sont réceptifs aux demandes des détenues?

Comment qualifieriez-vous la réceptivité et la diligence des participantes au PTI?

3. Mise en œuvre

Pensez-vous que c'est une bonne chose que les participantes au PTI s'entraident et s'évaluent les unes les autres?

Que pensez-vous de la méthode de groupe où les femmes se font part de leurs sentiments et de leurs expériences entre elles?

Comment qualifieriez-vous la qualité de votre relation avec les participantes au PTI et la confiance qui règne entre vous?

Comment qualifieriez-vous la qualité de la relation des membres suivants du personnel avec les participantes au PTI et la confiance qui règne entre eux?

- les professionnels de la santé mentale
- les responsables de la gestion des cas
- les responsables de la gestion des peines

Comment qualifieriez-vous la qualité de la relation entre les divers membres du personnel chargés du PTI et la confiance qui règne entre eux?

Avez-vous constaté un changement quelconque dans l'atmosphère générale de l'établissement, dans les rapports entre le personnel et les détenues ou dans les rapports entre les détenues grâce au PTI?

Est-il déjà arrivé que des participantes manifestent un comportement perturbateur au sein du groupe? Si oui, comment avez-vous réglé le problème?

Est-ce que les participantes qui abandonnent le programme précisent les raisons de leur départ prématuré de manière constructive? Si oui, s'inspire-t-on de leurs commentaires et critiques pour améliorer le programme et mieux l'adapter aux besoins des délinquantes?

4. *Efficacité du programme*

a) *Changements constatés chez les participantes*

À votre avis, dans quelle mesure le PTI aide-t-il les participantes à prendre conscience de leurs problèmes, à les admettre et à s'y attaquer?

À votre avis, dans quelle mesure le PTI amène-t-il les participantes à se prendre en main, à prendre elles-mêmes le contrôle de leur vie et à en assumer la responsabilité?

Avez-vous constaté un changement quelconque chez les participantes depuis qu'elles ont entrepris le PTI? Changement positif? Changement négatif?

Est-ce que le PTI a des répercussions quelconques sur d'autres programmes?

Comment les délinquantes composent-elles avec leurs problèmes personnels, leur incarcération, le stress, etc.? Est-ce qu'elles y font face différemment depuis qu'elles ont participé au PTI?

Quel genre de relation ont-elles avec les intervenants du PTI? Comment se conduisent-elles envers les intervenants du PTI?

b) *Changements constatés dans l'environnement*

Avez-vous constaté un changement quelconque dans l'établissement, attribuable au PTI?
Si oui, quel changement?

5. *Effets imprévus*

Est-ce que la prestation de ce programme au CCBF entraîne des inconvénients quelconques pour les participantes ou pour le personnel?

Y a-t-il, d'après vous, des cas où le PTI est mal utilisé, c'est-à-dire où il est utilisé à des fins autres que celles auxquelles il est destiné, par exemple pour éviter le travail ou d'autres programmes ou pour socialiser?

À votre avis, est-ce que le PTI renforce les effets d'autres programmes ou a-t-il d'autres effets positifs à long terme sur les participantes et/ou sur l'ensemble des détenues?

À votre avis, est-ce que la structure hiérarchique du PTI (c.-à-d. le personnel et les participantes) empêche les participantes d'être totalement franches lorsqu'elles parlent de leurs expériences vécues?

Y a-t-il des participantes qui se sentent un peu « perdues » une fois le programme terminé, puisqu'elles ne jouissent plus du soutien que leur assurait le programme? L'établissement offre-t-il des services dont les participantes peuvent se prévaloir lorsqu'elles ont besoin d'un soutien supplémentaire?

Y a-t-il de l'animosité entre les participantes au PTI et les délinquantes de la population carcérale générale? Est-ce que cette animosité a créé des problèmes? Quelles sont les mesures prises pour remédier à la situation?

Y a-t-il des services pour les délinquantes qui n'habitent pas Burnaby et ne peuvent participer au programme de suivi postpénal à Burnaby à cause de l'éloignement?

6. *Recommandations*

Qu'est-ce qui vous serait utile pour donner le programme? Y a-t-il des choses dont vous avez besoin plus de ou moins de? Soutien du personnel? Des fonds? De nouveaux instruments d'évaluation?

Pensez-vous que ce programme pourrait être amélioré? Si oui, comment?

ANNEXE E : Questionnaire d'entrevue auprès des participantes

1. Description générale du programme

Pourquoi pensez-vous avoir besoin de suivre un traitement? Quels sont les aspects de votre vie que vous vouliez améliorer?

Comment le programme de traitement va-t-il vous aider à répondre à ces besoins d'après vous?

Que pensez-vous de la méthode de groupe où des femmes parlent de leurs sentiments et de leurs expériences entre elles?

Par comparaison avec d'autres femmes incarcérées au CCBF, diriez-vous que vous avez plus ou moins besoin de suivre un traitement qu'elles? À quelles femmes vous comparez-vous (à d'autres participantes au PTI ou à des délinquantes de la population carcérale générale)?

2. Implantation du PTI

Comment avez-vous pris connaissance du PTI? En avez-vous pris connaissance par l'entremise d'un membre du personnel ou par l'entremise d'autres détenues?

Comment avez-vous décidé de vous inscrire au PTI? Avez-vous pris la décision toute seule ou est-ce qu'une autre personne vous a recommandé le programme?

Qu'est-ce que cela signifie pour vous de participer au PTI?

Pensez-vous que les animateurs du PTI possèdent une formation suffisante pour donner le programme?

3. Mise en œuvre du PTI

Dans quelle mesure le PTI a-t-il répondu à vos besoins d'après vous?

Y a-t-il collaboration, confiance et soutien entre les participantes d'après vous? Est-ce que cet aspect du programme pourrait être amélioré? Comment pourrait-on l'améliorer à votre avis?

Est-ce que le PTI s'agence bien avec les autres activités offertes à l'établissement?

Comment décririez-vous les rapports entre les détenues et les rapports entre les détenues et le personnel à l'établissement?

Dans quelle mesure avez-vous l'impression que c'est vous qui menez le programme?

4. *Efficacité du PTI*

Est-ce que votre compréhension des choses (c.-à-d. de votre comportement) et de vous-même a changé?

Est-ce que le PTI vous a aidée à mieux comprendre votre comportement? Comment?

Est-ce que le programme a eu un effet quelconque sur vous? Quel effet?

Est-ce que le programme vous a permis d'acquérir des habiletés pour vous prendre en main? Quelles habiletés? Comment?

Est-ce que l'atmosphère au CCBF a changé après l'implantation du PTI? Si oui, est-elle meilleure? Précisez. Si non, pensez-vous que le PTI pourrait être plus efficace sur ce plan et améliorer l'atmosphère? Comment?

Trouvez-vous que vous faites face à vos problèmes différemment depuis que vous avez participé au PTI? Pouvez-vous me donner un exemple de la façon dont vous faisiez face à un problème avant de participer au programme et de la façon dont vous feriez face (ou avez fait face) au même problème aujourd'hui?

Comment avez-vous trouvé le déroulement du programme?

5. *Effets imprévus*

Comment aviez-vous imaginé le programme avant d'y participer? Après l'avoir entrepris, avez-vous trouvé qu'il correspondait à l'image que vous en aviez? Quelles étaient les ressemblances? Quelles étaient les différences?

Participez-vous actuellement à d'autres programmes de traitement? Si oui, pensez-vous que votre participation au PTI a eu un effet positif ou négatif sur votre rendement dans le cadre de ces autres programmes? Dans votre travail?

Vous est-il arrivé, au cours du programme, de vous sentir contrainte de parler au groupe d'expériences que vous avez vécues, alors que cela vous mettait mal à l'aise?

Quel rôle les animateurs ont-ils joué dans le programme? Aviez-vous le sentiment qu'ils étaient là pour vous aider? Vous êtes-vous sentie contrainte de participer parce qu'ils font partie du personnel de l'établissement?

Comment vous entendiez-vous avec les autres délinquantes avant de participer au PTI? Aviez-vous de la difficulté à communiquer avec elles? Maintenant que vous avez terminé le programme, vous entendez-vous de la même façon avec les autres délinquantes (qui n'ont pas participé au PTI)? Différemment?

Avez-vous l'impression qu'il y a de l'animosité entre vous et les autres délinquantes du CCBF qui n'ont pas participé au PTI? Avez-vous l'impression qu'elles vous regardent de haut? Avez-vous l'impression qu'elles vous respectent?

Quels sont les avantages que vous avez tirés de votre participation au PTI? Parmi ces avantages, y en a-t-il qui vous ont surpris ou qui étaient imprévus?

Y a-t-il des avantages ou des difficultés auxquels vous faites face en tant que participante?

Y a-t-il des défis que vous devez relever en tant que participante au programme?

6. *Recommandations*

Avez-vous des idées sur les façons dont on pourrait améliorer le programme? Par exemple, le programme devrait-il être plus court? Devrait-il être plus long? Devrait-il aborder d'autres sujets? Devrait-on en supprimer certains sujets?